

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 28

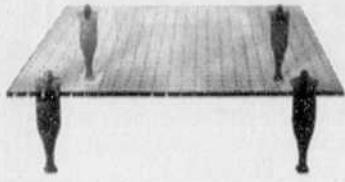
MONTREAL, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 FÉVRIER 1996

4 CAHIERS - 1,75 \$ + TPS + TVQ

FORMES

**L'incontournable
virage vert**

PAGE B 12



LES SPORTS

**La LCF de retour
à Montréal**

PAGE C 10



LES ARTS

**Michel Tremblay
à la Compagnie Jean-Duceppe**

PAGE B 1



POLITIQUE

**Charest fait
volte-face**

PAGE A 5

PERSPECTIVES

Petite bombe chez les recteurs

Ce qu'il y a de bien avec l'*Exposé de la situation* publié cette semaine par la Commission des états généraux sur l'éducation, c'est qu'on ne cesse d'y faire des découvertes. Ainsi, on trouve dans ce document un petit chapitre qui vient jeter un véritable pavé dans la mare universitaire en prenant le contre-pied du discours ambiant sur le financement des universités.

Depuis longtemps, sur la place publique, les dirigeants des universités québécoises soutiennent, avec force données chiffrées, que le réseau universitaire est sous-financé.

Mais les commissaires des états généraux écrivent noir sur blanc dans leur *Exposé de la situation* que le véritable problème des universités, c'est peut-être d'abord leur difficulté à contrôler leurs propres dépenses!

En plaçant leur réflexion dans une telle perspective, les quinze commissaires (qui comptent d'ailleurs parmi eux une vice-rectrice à l'UQAM) montrent clairement où ils entendent maintenant situer le débat, au moment où le gouvernement québécois s'apprête à entrer dans un très douloureux exercice de compressions budgétaires qui toucheront toutes les institutions publiques.

Inutile d'ajouter que cette portion de l'*Exposé de la situation* a causé une petite commotion chez les dirigeants universitaires.

Contrairement à ce qui s'est passé pour l'enseignement primaire et secondaire, soutiennent les commissaires, l'effort financier déployé pour l'enseignement postsecondaire est devenu, avec les ans, «passablement plus important au Québec que pour les sociétés voisines». À l'appui de leur démonstration, les commissaires proposent une série de chiffres, dont celui-ci: les dépenses consacrées à l'enseignement postsecondaire représenteraient 3,7 % du PIB en 1994 au Québec, contre 2,2 % en Ontario et 3,1 % aux États-Unis.

Notons également que les dépenses par étudiant dans les universités (excluant la recherche) s'élevaient à 12 400 \$ au Québec en 1994-95, contre 10 600 \$ en Ontario.

Les commissaires notent également que la proportion relative des fonds publics et des fonds privés dans le financement des universités se compare à la situation canadienne; par ailleurs, en chiffres absolus, le niveau de financement de la recherche universitaire subventionnée au Québec s'apparente à celui de l'Ontario.

Au delà des chiffres, les commissaires veulent envoyer deux messages. D'abord, ils constatent que lors des audiences des états généraux, «à la différence des autres ordres d'enseignement, peu de suggestions ont été présentées par les responsables universitaires pour réduire leurs coûts». Une façon polie de renvoyer les recteurs à leurs tables à dessin.

Ensuite, les commissaires concluent qu'il y a certes un problème financier dans les universités, mais «on peut se demander s'il s'agit de sous-financement ou d'incapacité à limiter la croissance des dépenses. Ces dernières années, les fonds privés [droits de scolarité et recherche commanditée] ont pris une place de plus en plus importante dans le financement des universités. Ont-ils contribué à compenser la réduction des fonds publics ou à couvrir l'augmentation des dépenses? Les universités n'auraient-elles pas intérêt à fonctionner davantage en véritable réseau et à chercher des solutions collectives qui permettraient une certaine rationalisation?»

Cette conclusion fait bondir Pierre Reid, recteur de l'Université de Sherbrooke et président de la CREPUQ, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. «Une conclusion qui semble plus provenir de préjugés que d'une analyse serrée de la réalité», a-t-il déclaré hier au *Devoir*.

Les commissaires ajoutent qu'il serait bon d'explorer aussi la question du mode de financement des universités, basé sur les inscriptions plutôt que sur le nombre de diplômes décernés. Et ils bloquent d'avance toute tentative de relancer le débat sur les droits de scolarité, rappelant que ces droits ont presque triplé depuis 1989-90 et qu'une nouvelle augmentation ne devrait être qu'une «solution de dernier recours»: la tradition de fréquentation de l'université est encore récente, et le rattrapage que le Québec doit faire est encore loin d'être terminé, soutiennent-ils.

La CREPUQ n'a pas complété toute l'analyse du document, et pour cause: «Pour plusieurs tableaux, les commissaires ont eu accès à des données qui ne sont pas encore disponibles, et nous n'avons aucune idée de la façon dont ils ont procédé pour faire leurs calculs», ajoute Pierre Reid.

Mais M. Reid déceale déjà des contradictions dans le raisonnement des commissaires. «Par exemple, dit-il, ils écrivent que les droits de scolarité tendent à se rapprocher des moyennes observées ailleurs au Canada, alors que les données indiquent que l'écart se creuse depuis trois ans.»

Bref, la polémique vient de s'engager.

INDEX

AgendaB11
Avis publics.....C8
ClasséesC9
CultureB1
Économie.....C1
Éditorial.....A8
Le monde.....A7
Mots croisés.....C9
Les sportsC10

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé et très
froid. Max: -20.
Dimanche: ensoleillé.
Max: -14.



Québec
Ensoleillé et très
froid. Max: -18.
Dimanche: ensoleillé.
Max: -14.

Détails en C 9

Chrétien contredit Dion

*Le premier ministre tente d'éteindre
la controverse sur la partition du Québec*

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral ne dispose pas de deux approches dans sa tentative de sauver le Canada de la rupture, mais d'une seule, et les citoyens de tout le pays sont déjà au courant de son contenu, affirme Jean Chrétien.

«La stratégie d'unité nationale est connue. Nous en parlons depuis longtemps, [il s'agit] d'harmoniser, de simplifier, de décentraliser, de réorganiser la fédération pour qu'elle fonctionne mieux. C'est ça qui est l'essentiel de notre plan. [...] C'est ça qui est notre plan A, B, C, D», a déclaré hier le premier ministre.

Soucieux de ne pas attiser la controverse entourant la partition du Québec qui gagne dangereusement en intensité, M. Chrétien a ainsi donné préséance à la carot-

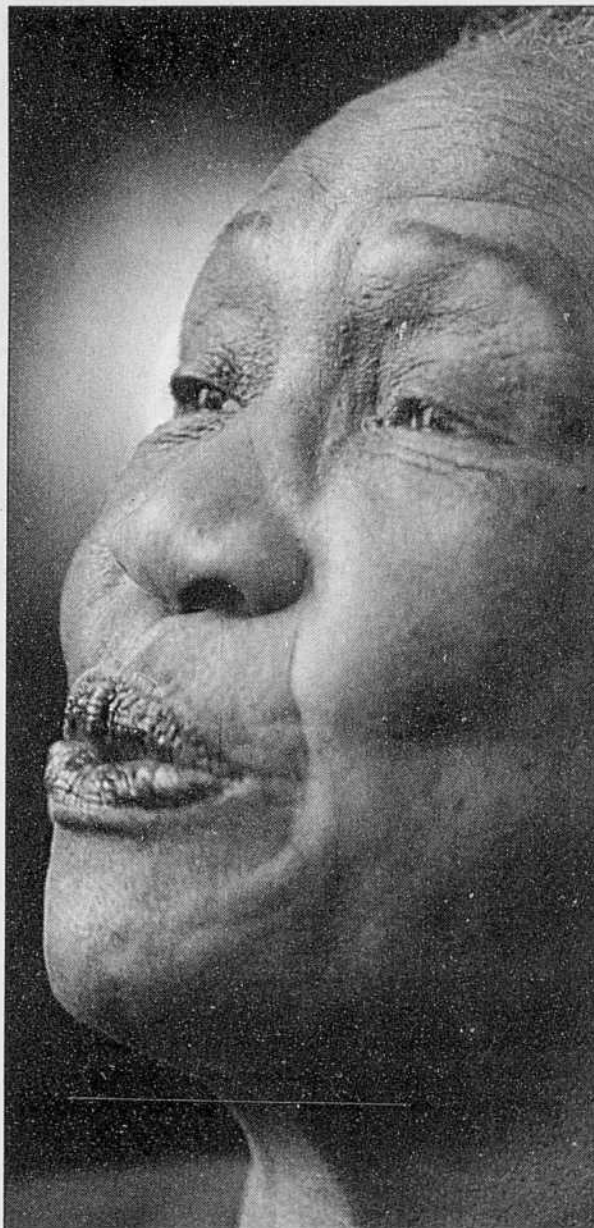
te sur le bâton au terme d'une rencontre de deux jours de son cabinet, qui devait notamment se pencher sur la stratégie d'Ottawa dans la foulée de la mince victoire du NON au référendum et des récriminations entendues quant au programme de «changements» qu'il a présenté depuis.

Ce faisant, il s'est toutefois trouvé à contredire les déclarations de son ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui a avoué sans détours ces jours derniers que le fédéral gardait dans sa manche tant un «plan A» — la «réconciliation» du Québec et du reste du Canada par le moyen de réformes en profondeur à la fédération — qu'un «plan B» — la définition des «règles de la sécession», à commencer par l'évocation du morcellement du territoire du Québec advenant sa souveraineté.

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

Bouchard refuse de sombrer dans le «radicalisme» (page A 4)

Face à face avec l'Histoire



PHOTOS JACQUES NADEAU

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS, célébré en Amérique et en Afrique, en février, permet d'aborder l'histoire de cette communauté au passé unique sous toutes ses facettes. Ci-haut, les deux profils de Mme Felicidade J. Joseph, présidente de l'Association haïtiano-canadienne de promotion culturelle et artistique, qui participait hier à un défilé de mode de l'Association des designers noirs du Québec. Nos informations en page A 3.

La chanson française plébiscitée

*Quatre Français sur cinq sont favorables à l'obligation
de diffuser 40 % de chansons en français à la radio*

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

La guerre des quotas se poursuit en France. Alors que depuis le début de l'année les radios sont tenues de programmer 40 % de chansons en français, la polémique s'intensifie entre partisans et adversaires de la loi inspirée de ce qui se fait depuis longtemps au Québec. Le ton est monté d'un cran à l'occasion de la trentième édition du MIDEM, le Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéomusique, qui vient de se terminer à Cannes.

Les producteurs de disques en ont profité pour répliquer aux radio-diffuseurs, pour lesquels la loi ne respecte pas le libre choix des auditeurs. Son-dage à l'appui, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), un regroupement de producteurs, affirme que quatre Français sur cinq (83 %) sont favorables aux quotas. Si le

**Les quotas
ne manqueront
pas de
bénéficier
aux artistes
québécois**

soutien est au plus faible chez les 15 à 24 ans, ceux-ci approuvent tout de même la loi dans une proportion de 66 % (32 % s'y opposent).

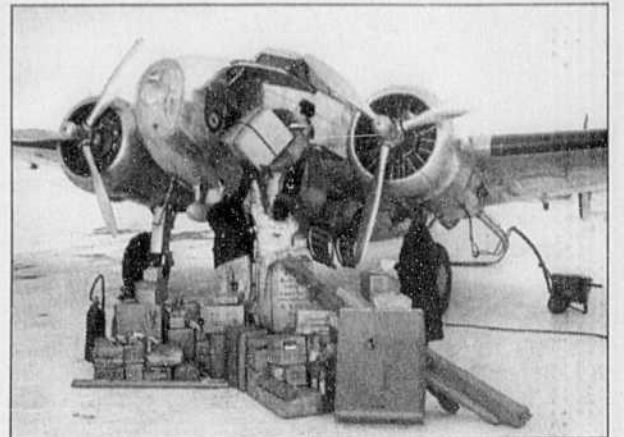
«Le sondage que nous venons de publier réfute les arguments des radios. Il démontre que la majorité écrasante des Français est d'accord avec les quotas, dit Hervé Rosny, directeur général de la SNEP. Mais il plébiscite aussi la qualité de la chanson française.»

Le réseau NRJ, surtout écouté par les jeunes, invoque en effet la mauvaise qualité de la production pour s'opposer aux quotas de diffusion. 89 % du millier de répondants au sondage de la SNEP considèrent pourtant que la chanson française est d'assez ou de très bonne qualité.

Est-ce à dire que la France, dans un grand cocorico national, plébiscite soudain les quotas

VOIR PAGE A 10: CHANSON

LIVRES



**La rentrée littéraire du Devoir :
embarquement immédiat**

CAHIER D

La clientèle a chuté de 30 % en six ans

Réaménagement en profondeur à l'OSM

*Aux prises avec un déficit
alarmant, l'Orchestre doit
d'urgence trouver une façon
de se «vendre» au grand public*

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Déficit accumulé de 3,2 millions de dollars et assistances à la baisse ont amené l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) à entreprendre un virage radical, qui se traduira par la mise en place d'une nouvelle stratégie de communications dont l'objectif est de «vendre» l'OSM au grand public.

L'Orchestre symphonique de Montréal affiche un déficit accumulé de 3,2 millions de dollars pour l'exercice financier 1994-95, qui s'est terminé en mai. Et pour l'exercice en cours, la directrice générale de l'OSM, Michelle Courchesne, prévoit un déficit d'au moins un million.

Ces chiffres pour le moins alarmants ont conduit la direction de l'Orchestre, reconnu à l'échelle internationale, à procéder à l'un des plus importants réaménagements de son histoire.

Dès lundi, l'OSM comptera cinq employés de moins. Madeleine Panaccio, directrice générale adjointe, Georges Quellos et Janet Sandor, du service marketing et communications, et Micheline Dion, directrice du service du développement, ont été mis à pied. Joanne De-neault, directrice intérimaire des communications, devrait partir en mars.

VOIR PAGE A 10: OSM

Québec songe à laisser la SQ offrir
ses services partout dans la province

Menace de grève générale chez les policiers municipaux

*Ils craignent des pertes
d'emplois massives au profit
de la Sûreté du Québec*

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La Fédération des policiers municipaux part en guerre contre l'ex-ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et le directeur de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, qu'ils accusent d'avoir «concocté en cachette» un projet d'amendement à la Loi de police, qui se traduira par la perte de «centaines d'emplois» pour les policiers municipaux.

Dans une lettre envoyée à ses membres le 26 janvier dernier, le président de la Fédération, Michel Martin, écrit que toutes les villes du Québec pourront bientôt négocier les services de la SQ et ainsi se débarrasser éventuellement de leurs propres services de police, que leur population excède ou non 5000 habitants.

M. Martin demande donc à ses 9000 membres (incluant ceux de la CUM) de se tenir prêts: «Car très bientôt, on va réagir.» Le projet de l'ex-ministre de la Sécurité publique est suffisamment «sérieux» et «avancé», selon la Fédération, que celle-ci est déjà à préparer une «manifestation d'envergure» et à évaluer la possibilité «de déclencher une grève générale».



Serge Barbeau:
des «faussetés».

VOIR PAGE A 10: POLICIERS

• LES ACTUALITÉS •

Débat postférendaire

Gare au dérapage

La Ligue antifasciste remet à l'ONU un rapport peu réjouissant

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Inquiète devant la montée du racisme et de l'intolérance depuis le référendum du 31 octobre dernier, la section québécoise de la Ligue antifasciste mondiale (LAM-Québec) a déposé hier à l'ONU un rapport où elle dresse un tableau de la situation postférendaire au Québec, qu'elle juge de plus en plus inquiétante.

Adressé à Maurice Glé-Ahanhanzo, rapporteur spécial de l'ONU, à Genève, sur les manifestations des formes contemporaines de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, le document de plus d'une centaine de pages présente les opinions d'une multitude de groupes et d'individus alimentant «malicieusement» le débat postférendaire. Il insiste notamment sur le caractère dangereux du débat en cours sur l'éventuel morcellement du Québec et sur les conséquences des propos de l'ancien ministre du Québec, Jacques Parizeau, le soir du référendum.

À cet égard, le président de la LAM, Alain Dufour, exhorte les leaders politiques à cesser de nourrir les jusqu'au-boutistes des deux camps. «Il faut cesser de donner une légitimité aux discours extrémistes qui divisent les gens», note-t-il en donnant l'exemple du projet de découpage du Québec sur une base ethnique et linguistique, qui contribue à alimenter les idées racistes. «Plusieurs groupes et peuples revendiquent maintenant les mêmes territoires et accusent souvent leurs adversaires de racisme, voire de fascisme, dénuant ces termes de tout sens.»

La LAM ne demande nullement à l'ONU de s'ingérer dans le dossier constitutionnel canadien. Son rapport ne constitue pas une plainte formelle; il vise simplement à informer l'ONU de l'état actuel du débat et des risques de dérapage qu'il comporte. La LAM ne juge pas dramatique la situation actuelle mais veut contribuer à calmer les esprits avant qu'il ne soit trop tard.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

En laissant entendre que le gouvernement pourrait assouplir certaines dispositions de la loi 101, le ministre Serge Ménard a relancé un débat qui sommeillait et il a attisé l'angoisse des leaders nationalistes. Pomme de discorde, la langue redonne le talon d'Achille du Parti québécois.

Après le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, c'est au tour du président du Mouvement Québec-Français de s'inquiéter et de s'offusquer de l'attitude des ténors péquistes.

Par delà les dénégations et les rappels à l'ordre, Guy Bouthiller estime que le mal est fait et que les anglophones vont tenter de profiter de la situation. «C'est une erreur, c'est très grave, ils sont en train de créer des malentendus.»

À son avis, ces déclarations auront pour effet de brouiller les rapports entre la majorité francophone, la minorité anglophone et les Néo-Québécois. «Et ce n'est pas avec des assouplissements à la loi 101 qu'on va convaincre ces gens-là de voter pour la souveraineté.»

Dans les années 80, quand les anglophones revendiquaient des assouplissements, ils référaient à l'affichage public. Depuis qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient à ce chapitre, note-t-il, c'est l'accès à l'école anglaise qui est devenu leur principale revendication. «Quand M. Ménard réfléchit sur la voie publique sur le thème de l'assouplissement, n'importe lequel anglophone bien né, intellectuellement bien constitué, va comprendre que le gouvernement permet d'ouvrir les écoles pour continuer le travail d'assimilation des immigrants.»

La langue, pomme de discorde

Le Mouvement Québec-Français reproche aux ténors péquistes de laisser planer des malentendus

Guy Bouthiller se réjouit de constater qu'il reste encore dans ce gouvernement des ministres capables de vigilance. Il lui paraît évident que si l'on cédait aux pressions des anglophones, si l'on élargissait l'accès à l'école anglaise, l'on assisterait à un détournement des écoles françaises. «Ce serait un dur coup porté aux espoirs collectifs. Le problème de l'immigration, c'est l'accessibilité à l'école anglaise. Ce serait tragique. Quand on voit des ministres qui débarquent parler d'assouplissements à la première occasion, c'est malheureux.»

Depuis que le Parti québécois a repris le pouvoir, M. Bouthiller a l'impression que le gouvernement n'a eu d'écoute que pour les représentations des groupes de pressions anglophones. «J'aurais souhaité qu'ils n'entendent pas seulement un côté de la barrière, assez haute, entre les deux solitudes.»

Il n'y a pas que la question de l'accessibilité à l'école anglaise qui préoccupe le président du MQF. Il constate que l'affichage aussi est en voie de bilinguisation, d'anglicisation. «Il faudra y voir.»

Et même si la structure étatique québécoise fonctionne en français et n'est pas en danger, M. Bouthiller a remarqué que l'appareil d'Etat est en proie à la bilinguisation. Il a pris connaissance d'études qui démontrent que les documents qui sortent de l'Etat sont dans les deux langues. «Il va falloir s'y opposer.»

Les péquistes tiendront les 24 et 25 février à Montréal une réunion du conseil national du parti, sous la présidence de leur chef, Lucien Bouchard.

Entre-temps, le rapport du comité interministériel sur l'état de santé du français devrait être rendu public. On peut s'attendre à ce que des résolutions de la base sur la question linguistique y soient débattues. Il est permis de prévoir de houleuses délibérations.

M^{gr} Bernard HubertDécès subit de M^{gr} Bernard Hubert

Il était évêque du diocèse Saint-Jean-Longueuil

LE DEVOIR ET PC

Monsieur Bernard Hubert, évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil depuis 1978, est mort subitement hier matin, à l'âge de 66 ans. Il a été trouvé mort dans son lit, à sa résidence de Longueuil, par des religieuses qui s'étonnaient qu'il ne soit pas encore levé. Il avait dû être hospitalisé pour des problèmes cardiovasculaires il y a une dizaine de mois, mais les causes de son décès n'ont pas encore été établies.

Nommé évêque coadjuteur du diocèse de Saint-Jean le 27 janvier 1977, M^{gr} Hubert était devenu le troisième évêque titulaire du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, le 3 mai 1978. L'interim de la direction du diocèse sera assuré par l'évêque auxiliaire de Saint-Jean-Longueuil, Jacques Berthelet. Après avoir été président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) de 1985 à 1987, M^{gr} Hubert a occupé le même poste à l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ), de 1991 à 1993.

La dépouille de M^{gr} Hubert sera accueillie à la cathédrale Saint-André de Longueuil, à compter de demain, à 14h. Les funérailles seront célébrées sous la présidence du cardinal Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, mercredi à 14h, à la cathédrale de Longueuil. La dépouille de M^{gr} Hubert sera ensuite transportée à la cathédrale de Saint-Jean, où son corps sera déposé dans la crypte des évêques.

Né à Belœil le 1^{er} juin 1929, M^{gr} Hubert a fait ses études secondaires au Séminaire de Valleyfield, où il a obtenu un baccalauréat en arts, et ses études théologiques au Séminaire universitaire d'Ottawa. Il a été ordonné prêtre pour le diocèse de Valleyfield le 30 mai 1953. Le 25 juin 1971, il était élu évêque pour le diocèse de Saint-Jérôme.

En 1994, les éditions Fides ont publié un livre intitulé *Malgré tout, l'espoir*, écrit par Paul Longpré à la suite de rencontres avec l'évêque. La station radiophonique longueilloise CHAA 103.3 MF rendra hommage à M^{gr} Hubert, demain, entre 16h et 19h, en diffusant une série d'entrevues réalisées avec lui sur des sujets tels que les jeunes, la famille, la tolérance, la mort et la résurrection.

Rencontre entre Axworthy et Boutros-Ghali

La présence canadienne en Haïti à l'ordre du jour

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Affaires extérieures Lloyd Axworthy discutera du rôle que pourrait jouer le Canada dans la nouvelle mission des Nations unies en Haïti lorsqu'il rencontrera le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, à New York, lundi prochain.

Le Canada devra décider s'il prendra la relève des Américains, qui quitteront Haïti à la fin de leur mandat, fin février. La force de l'ONU présente en Haïti depuis 1995 s'emploie à maintenir la paix sociale depuis le retour au pays du président Jean-Bertrand Aristide, qui avait été victime d'un coup d'Etat en 1991.

Mais Haïti connaît toujours des soubresauts politiques et a demandé au Canada de prolonger son propre mandat afin de prendre la direction d'une force onusienne multinationale réduite en nombre de soldats.

Le Canada devra décider s'il prendra la relève des Américains, qui quitteront Haïti à la fin de leur mandat, fin février. La force de l'ONU présente en Haïti depuis 1995 s'emploie à maintenir la paix sociale depuis le retour au pays du président Jean-Bertrand Aristide, qui avait été victime d'un coup d'Etat en 1991.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

AVIS

PROPOSITION DE RÉCOMPENSE,
DÉCORATION OU DISTINCTION
POUR ACTE DE CIVISME

Le gouvernement du Québec peut décider de rendre hommage à ceux et celles qui accomplissent des actes de civisme en accordant des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 1995, dans des circonstances périlleuses (celles où une personne a mis sa vie en danger) ou difficiles (celles où une personne a accompli un acte de courage ou de dévouement exceptionnel sans nécessairement mettre sa vie en péril), peut proposer au Comité sur le civisme qu'une récompense, une décoration ou une distinction lui soit décernée.

La proposition doit contenir

- le nom et l'adresse de la personne proposée (son numéro de téléphone);
- la date, l'heure, l'endroit, la description de l'acte de civisme et, s'il y a lieu, le nom des personnes en cause;
- le nom et l'adresse des témoins;
- dans les cas où la personne qui a accompli l'acte de civisme est décédée, le nom et l'adresse de son conjoint ou, en l'absence de ce dernier, du plus proche parent, ou si elle n'en avait pas du plus proche ami;
- le nom et l'adresse de la personne qui présente la demande (une personne ne peut se proposer elle-même).

Pour que la personne soit admissible cette année, cette proposition doit être acheminée, au plus tard le 1^{er} avril 1996 à l'adresse suivante :

Secrétaire du Comité sur le civisme
1200, Rte de l'Eglise, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Les dépliants «Hommage au civisme» sont disponibles dans les Palais de justice et les bureaux de Communication-Québec.

Québec

Paresse polaire



PHOTO AP

LE RECORD de froid enregistré la nuit précédente à Minneapolis-St. Paul n'a pas du tout impressionné ces deux ours polaires du zoo Como, qui se prélassaient docilement, hier, sous une température «estivale» de -20 °C.

Des temps difficiles à La Presse

LE DEVOIR

Le président et éditeur de La Presse, Roger D. Landry, brandit la menace d'une réouverture des conventions collectives afin de pallier les difficultés financières de l'entreprise, durement frappée par la crise touchant l'ensemble des médias de la presse écrite.

Il a envoyé un message très clair en ce sens à l'ensemble des quelque

1000 employés du quotidien de la rue Saint-Jacques, qu'il a rencontrés par petits groupes la semaine dernière.

«M. Landry rencontre annuellement tous les employés de La Presse et tient essentiellement le même discours alarmiste. Chaque année, il crie au loup, mais il a peut-être crié un peu plus fort cette année», a confirmé Monique Prince, présidente du Syndicat des travailleurs de l'information de La Presse (STIP), l'un des 13 syndicats du journal, regroupant 160 journalistes, photographes et auxiliaires de rédaction.

Les conventions collectives, qui arrivent à échéance le 31 décembre prochain, pourraient notamment être rouvertes afin de rétablir la semaine de travail de cinq jours, la quasi-totalité des employés du quotidien jouissant de la semaine de

quatre jours. «Mais s'il a qualifié le début d'année de catastrophique, M. Landry n'a pas fait pour l'instant de demandes formelles de réouverture des conventions», a précisé Mme Prince.

Le tirage moyen du quotidien, qui était de 207 000 exemplaires en 1989, s'établit maintenant à 184 000, et la baisse s'accroît. La diminution des revenus publicitaires et l'augmentation importante du coût du papier au cours des dernières années annonçant des négociations difficiles pour le renouvellement des conventions collectives, M. Landry a d'ailleurs laissé entendre, dans le dernier message de Noël à ses employés, que ces négociations pourraient être entamées assez tôt cette année. Les dernières négociations s'étaient déroulées sur une période de deux ans et demi.

PORTES OUVERTES



au COLLÈGE MARIE DE FRANCE

LE SAMEDI 10 FÉVRIER 1996

DE 10 h À 15 h

EXAMEN D'ENTRÉE

LE SAMEDI 23 MARS 1996 À 8 h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

PRÉ-MATERNELLE
MATERNELLE ET PRIMAIRE

4700, rue Fulton
Montréal H3W 1T9
Tél.: (514) 735-6570 ou (514) 735-6579

SECONDAIRE
ET COLLÉGIAL

4635, Chemin Queen Mary
Montréal H3W 1W3
Tél.: (514) 737-1177

SOLDE
D'HIVERDu 25 janvier
au 17 févrierde 20%
à 50%sur tous les meubles
et accessoiresLampes • Bahuts • Tables •
Bibliothèques • Bureaux • Armoires •
Lits • Commodes • Sièges • meubles Hifi

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, St-Denis - Montréal H2S 2S2
Tél.: 273-7088

Un endroit unique!

LE DEVOIR

MONTREAL

Mois de l'histoire des Noirs

La communauté noire honore douze des siens

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

À l'origine, ils sont venus en Amérique à bord des mêmes bateaux que les conquérants français, anglais et espagnols. Des millions des leurs, littéralement capturés en Afrique, ont suivi les premiers à bord de négriers, durant les siècles qu'a duré la traite des esclaves en Amérique.

Selon la *Canadian Encyclopedia*, les premiers Noirs à vivre au Canada étaient majoritairement des esclaves provenant des Antilles et de la Nouvelle-Angleterre. Un homme nommé Olivier Lejeune, aurait été le premier d'entre eux à provenir directement d'Afrique. «Nous avons des liens avec l'Africain, nous sommes des Africains», reconnaît Dan Philip, président de la Ligue des Noirs du Québec, bien qu'il soit lui-même né à Sainte-Lucie dans les Antilles. Il ajoute: «Notre fondation, notre culture, notre histoire a été éclatée. Nous avons été forcés de nous adapter à la culture des Blancs.»

Les liens avec l'Afrique se sont réveillés relativement récemment, de poursuivre M. Philip, au terme d'une longue période au cours de laquelle les Noirs ont été assimilés au pays de conquête, soit la France, l'Angleterre et l'Espagne. Non seulement les esclaves noirs se sont-ils complètement coupés de leur pays africain d'origine, mais ils ont aussi dû troquer leur nom pour celui imposé par leur maître.

Nombreux sont les fugitifs qui se sont réfugiés au Canada avant et pendant la guerre de Sécession américaine, portant principalement sur la question de l'esclavage. Ils empruntaient alors un réseau de routes secrètes, appelé l'*Underground Railroad*. On dit qu'en Nouvelle-France, l'esclavage, moins courant, s'est perpétué durant plus d'un siècle, soit jusqu'en 1840 environ. «L'esclavage, c'est l'esclavage», de dire M. Philip, même s'il reconnaît que les conditions de traitement des esclaves étaient meilleures dans le Nord que dans le Sud.

Une fois la guerre civile américaine perdue pour les tenants de l'esclavage, certains Noirs se sont même rembarqués, en hommes et femmes libres, pour l'Afrique. Mais pour la plupart, l'Afrique mère-patrie demeure un rêve, de

dire M. Philip.

Dans le sud, les conditions de traitement des esclaves ont été atroces. Dans la définition de l'esclavage de l'encyclopédie *Britannica*, on précise que plus les différences raciales, ethniques et culturelles étaient grandes entre maîtres et esclaves, plus le mépris des premiers pour les seconds était grand. Dans le sud de l'Amérique, ce mépris était «incroyable», précise-t-on dans l'ouvrage. Un journaliste du quotidien français *Le Monde*, qui retraçait le périple de Christophe Colomb en Amérique, faisait état de la compassion coloniale pour le sauvage, l'Indien, et de la haine des mêmes colons pour le nègre, l'esclave.

Aujourd'hui, et ce depuis le début de XIX^e siècle, partout en Amérique, les Noirs sont des citoyens libres. Mais leurs conditions de vie sont demeurées difficiles, et les plus importantes vagues d'immigration des Noirs sont survenues après 1960, lorsqu'un biais défavorable aux Noirs a été aboli dans la Loi canadienne sur l'immigration. Sur ce continent où ils ont été forcés de venir s'établir, ils ont importé des bribes de culture, adapté des styles vestimentaires, ils ont inventé de nouveaux genres littéraires, de nouvelles musiques. Montréal a notamment donné naissance aux grands jazzmans Oliver Jones et Oscar Peterson.

À l'occasion du mois de février, Mois de l'histoire des Noirs célébré dans plusieurs villes d'Amérique du Nord la communauté noire de Montréal, qui regroupe quelque 250 000 membres, a rendu hommage à douze membres des leurs en Amérique et en Afrique. Tout au long du mois, la population montréalaise pourra bénéficier de conférences, de services œcuméniques, d'expositions de photos et de peintures regroupant les communautés noires anglophone et francophone de la ville.

Hier, l'association des designers noirs de mode du Québec présentait un défilé pour lancer son jumelage avec les designers noirs de la ville américaine d'Atlanta, dans le cadre des célébrations qui ont cours en février, partout en Amérique et même en Afrique. Hier, les deux enfants du défunt Duke Ellington, pianiste, compositeur et chef d'orchestre de jazz, Edward et April Ellington, tous deux également jazzmans, ont annoncé qu'ils seraient du voyage.

Une sculpture «chanceuse»



PHOTO JACQUES NADEAU

PROFITANT du froid «providentiel» qui règne depuis quelques jours à Montréal, un groupe de sculpteurs de glace chinois ont façonné cette embarcation coiffée d'une tête de dragon, représentant la chance et le succès, devant le Casino de Montréal. L'histoire ne dit pas si les joueurs du Casino doivent toucher la sculpture pour attirer la chance. Les sculpteurs étaient invités par le jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal.

En Cour supérieure

Ferreira reconnu délinquant dangereux

Il sera détenu dans un pénitencier pour une période de temps indéterminée

PRESSE CANADIENNE

Agostino Ferreira a été reconnu délinquant dangereux, hier, par le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, à Montréal.

Le juge Pinard a ainsi accueilli favorablement la requête présentée par le procureur de la Couronne, Me Hélène Morin, à l'issue d'un procès au cours duquel Ferreira a été trouvé coupable, le 20 décembre dernier, sous 17 chefs d'accusation d'agression sexuelle, de séquestration et de tentative de meurtre.

Ces délits avaient été commis aux dépens de cinq femmes en 1989 et 1991 dans des boutiques de vêtements de Montréal.

Ferreira, 32 ans, sera donc détenu dans un pénitencier pour une période de temps indéterminée, période qui pourrait durer le reste de sa vie.

Quelques minutes plus tard, le juge Gilbert Morier, de la Cour du Québec, imposait à Ferreira une sen-

tence non consécutive pour six autres accusations relatives à des délits commis en janvier 1995 à l'encontre de deux autres femmes.

Ferreira a ainsi écoupé d'une peine à perpétuité pour chacun des deux chefs d'enlèvement, de 14 ans pour chaque chef d'agression sexuelle et

de dix ans pour chaque chef de séquestration.

Ferreira reviendra en cour plus tard cette année pour répondre à deux accusations de meurtre relatives à la mort violente de deux employées d'une boutique de la rue Laurier, à Outremont, en mars 1990.

À VENDRE
PETIT HÔTEL DE STYLE EUROPÉEN

Petit hôtel de tenue et de condition impeccables à vendre dans le plus beau site du **Vieux-Québec**.

Chambres spacieuses tout confort, décoration de bon goût. Excellent chiffre d'affaires. Confidentialité assurée. Écrire à:

Dossier 1554
Le Devoir
2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9

McGill

Faculté de droit
Département de science politiqueUne conférence par la Professeur
Jean Bethke Elshtain

Professeur Laura Spelman Rockefeller
d'éthique sociale et d'éthique politique
à l'Université de Chicago

Le roi est mort:
La souveraineté
à la fin du siècle

le jeudi 8 février 1996 à 17h30
Salle du Tribunal École, Faculté de droit,
Pavillon Chancellor Day, 3644, rue Peel

Cette conférence a pu être organisée grâce à
une subvention du Comité des Conférences Beatty

Pour chats
seulement!

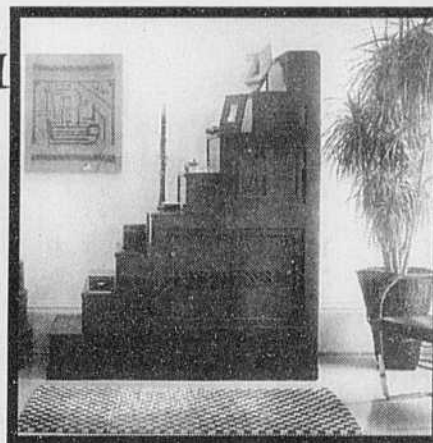
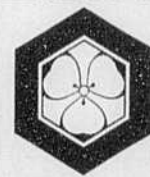
- soins dentaires complets
- soins médicaux et chirurgie
- toilettage et pension
- nourriture et articles divers

Chats Montréal

Clinique vétérinaire pour chats

Charles Bradley D.V.M.
1830, rue Sherbrooke o.
(514) 939-2287

Antiquités Japon & Chine

GALERIE
TANSU

Décoration
intérieure et
extérieure

Cadeaux

- Meubles traditionnels • Bouddhas - objets laqués
- Porcelaines - céramiques - bronzes • Kimonos - obis - textiles
- Figurines - estampes - gravures

Du lundi au samedi 10h-17h

1460, rue Sherbrooke Ouest, Montréal Tél.: (514) 845-8604

COALITION DES ASSOCIATIONS
ET DES SYNDICATS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans le cadre des compressions
qu'elle impose à la communauté universitaire,
la haute-direction de l'Université de Montréal reste
muette sur le sort qu'elle réserve à ses cadres.
Pourtant il y a plus d'un cadre ou professionnel
pour deux professeurs à l'Université.

Avant toute chose,
ne vaudrait-il pas mieux
couper les coupeurs?

Un monde
de formations

Le Centre St-Pierre

Parler en public

Maîtrisez vos peurs. Apprenez à tirer profit
du trac et à synthétiser vos idées pour des
interventions publiques efficaces.

3, 10, 17, 24 avril, 1^{er} et 8 mai 1996
(18 heures) • Coût: 160\$

À la découverte de soi

Atelier de croissance personnelle où vous
découvrirez que votre corps, vos émotions,
vos pensées, vos relations sont autant de
lieux d'expression de ce désir d'être soi.

Les lundis 4, 11, 18, 25 mars et 1^{er} avril
(15 heures) • Coût: 70\$

L'inventaire Myers-Briggs

Beaucoup utilisé dans le monde des
affaires, cet instrument psychométrique
permet le développement de la synergie
en valorisant les différences.

23, 24 et 25 février (12 heures) • Coût: 125\$

Intervention en situation de conflit

Perfectionnement en organisation com-
munautaire pour vous apprendre à vi-
vre les conflits de manière à maximiser
leur impact positif.

2 et 3 mai (14 heures) • Coût: 100\$

FORMATEUR AGRÉÉ S.Q.D.M.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION

Secrétariat (514) 524-3461

LE CAFÉ
ÉLECTRONIQUE
SIROTEZ, DÉGUSTEZ, LISEZ ET CLIQUEZ!



• NOUVEAU • TOUS LES WEEK-ENDS • NOUVEAU •

Duo Exposition - Internet

Adultes: 15 \$ Enfants: 12 \$

- Visite guidée de l'exposition

«NOTRE CERVEAU. CE SUPER ORDINATEUR VIVANT»

Départ guidé à toutes les heures de 13h à 17h (sam. & dim.)

- 60 min. d'INTERNET en compagnie des «guides internautes»

Brunch-
déjeunerSamedi & dimanche
de 10h à 14h

Info: 849-1612

Canadien



Industrie

Canada



Gouvernement du Québec

Ministère de l'Industrie, du Commerce

de la Science et de la Technologie

Programme "Étapes votre science"

TOSHIBA

LE DEVOIR

Cours de formation
sur Internet

- Survol d'Internet
- Introduction à Internet
- Publication sur Internet, niveau 1 et 2

405, rue St-Sulpice (angle St-Paul O.) Vieux-Montréal

Place d'Armes

LE DEVOIR

POLITIQUE

À bas les hausses d'impôt

Le gouvernement Bouchard entend explorer de nouveaux filons

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Allergique aux hausses d'impôts et de taxes, le gouvernement Bouchard se met à la recherche d'autres sources de revenus pour améliorer les finances de l'État.

Un recours plus généralisé à la tarification des services et la mise à contribution des personnes âgées nanties dans le financement d'un régime d'assurance-médicaments sont autant de pistes que le caucus péquiste aurait étudiées lors d'une réunion de deux jours, la première sous la direction de Lucien Bouchard, qui s'est achevée hier.

Ce dernier a confirmé en conférence de presse que la tarification des services avait été suggérée «à quelques reprises» par les 72 députés réunis à Beauport pour faire part de leurs attentes et préoccupations à la veille de l'amorce du grand exercice de l'assainissement des finances publiques que promet M. Bouchard.

Bien qu'avare de détails quant aux mesures envisagées, le premier ministre a affirmé que les députés se sont ralliés autour des objectifs qu'avait fixés la nouvelle administration: celui voulant qu'aucune hausse de taxes ou d'impôt ne soit adoptée dans le prochain budget et celui voulant que les cibles budgétaires établies dans le dernier budget, visant l'équilibre du compte courant en 1997-98, soit maintenues.

«Les députés sont désireux d'oser, a déclaré M. Bouchard, reprenant le mot qu'il veut emblématique de son administration. Oser, mais selon les critères qu'ils ont proposés, des critères d'équité.»

Le principe d'équité ne peut être atteint qu'à condition que le gouvernement fasse preuve d'une plus grande cohérence dans ses choix budgétaires, a affirmé M. Bouchard.

Des compressions ponctuelles auxquelles a dû recourir le gouvernement avant Noël en s'abandonnant soudainement dans l'aide sociale font fi de ce principe, a reconnu le premier ministre, qui rejoignait ainsi ses députés qui avaient exprimé leur mécontentement au sujet de ces compressions.

Dans cette veine, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a nié que les dépassements budgétaires de plus de 200 millions de dollars obligeraient le gouvernement à effectuer d'autres coupes d'ici le 31 mars afin d'atteindre son objectif déficitaire pour

1995-96. Précisant que la plus grande partie de ces dépassements ont déjà été annoncés avant Noël — lorsque le gouvernement a fait savoir que le budget de l'aide sociale avait été dépassé de l'ordre de 185 millions cette année —, M. Léonard a dit espérer toujours garder le déficit sous la barre des 4 milliards sans recourir à d'autres compressions grâce à des crédits périmés et des économies dans d'autres ministères.

Quant au vœu à maintes reprises exprimé par M. Bouchard de renoncer à la hausse de 1 % de la taxe de vente, dont l'entrée en vigueur avait été prévue pour le 1^{er} juillet dans le dernier budget, le premier ministre a refusé de s'y engager de façon catégorique. «C'est une chose qu'un engagement juridique; c'est une autre chose qu'un engagement politique. Je crois que je me suis "peinturé dans le coin" politiquement avec ce que j'ai dit. Je l'ai voulu. Je l'assume», s'est-il borné à dire.

M. Bouchard n'a pas voulu commenter les propos de son ministre de la Santé, Jean Rochon, qui évoquait hier la possibilité que les personnes âgées soient obligées de contribuer au financement du régime d'assurance-médicaments que le gouvernement vise à instaurer d'ici la fin de l'année, dans l'éventualité d'un avis positif du groupe de travail qui se penche actuellement sur la faisabilité d'un tel régime.

Faisant simplement remarquer qu'un «débat très intéressant» a actuellement lieu sur l'universalité des programmes sociaux, le premier ministre a dit refuser de «trancher en noir et blanc» la question. «Je ne suis pas un radical.»

Pour sa part, M. Rochon semble pencher nettement en faveur de la mise à contribution de certaines catégories de personnes âgées qui bénéficient actuellement des médicaments gratuits — avec un ticket modérateur de deux dollars par ordonnance cependant — au coût de quelque 500 millions annuellement pour l'État. Dans le contexte d'une mise sur pied d'un régime d'assurance-médicaments, le ministre de la Santé a indiqué que la capacité de payer des personnes âgées doit être prise en considération.

«Est-ce qu'il y a des personnes âgées qui ne sont pas dans la même situation qu'un adulte qui a les moyens? N'y a-t-il pas des personnes âgées qui sont plus capables de payer que les jeunes qui sont à la recherche d'un emploi?», s'est demandé M. Rochon.

«Oser, mais selon les critères d'équité.»

D'ici le prochain référendum

Bouchard n'exclut pas une reprise du dialogue

KONRAD YAKABUSKI
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard se refuse à sombrer dans le «radicalisme» en prévoyant l'échec d'éventuelles négociations constitutionnelles avec ses homologues provinciaux. Bien qu'il considère toujours incontournable un troisième référendum sur la souveraineté, il n'exclut pas une reprise du dialogue avec le reste du Canada avant un tel scrutin.

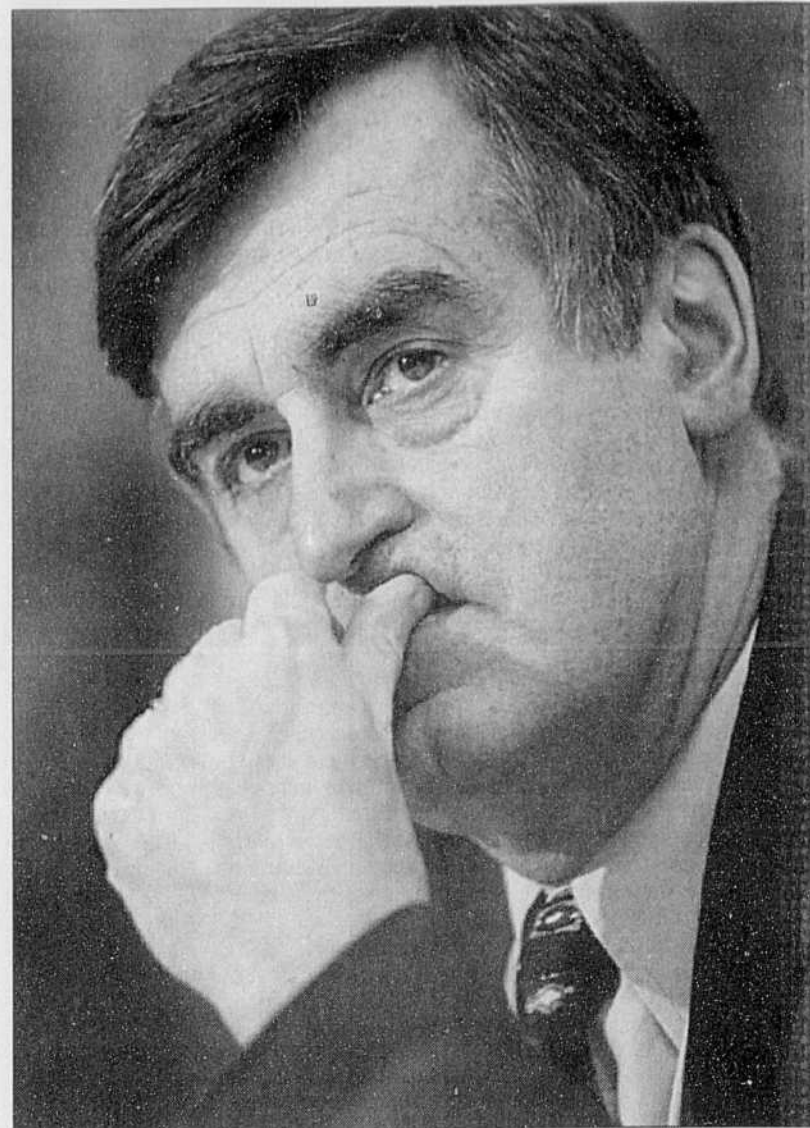
«C'est un grand défaut d'être un radical. Je n'exclus pas des choses qui ont du bon sens», a déclaré hier le premier ministre à l'issue d'une réunion de deux jours avec son caucus à Beauport.

Les membres du gouvernement participeront à toute conférence fédérale-provinciale où les intérêts du Québec seront en jeu, a fait savoir le premier ministre. Le ministre d'État à l'économie et aux finances, Bernard Landry, assistera, par exemple, à la réunion de ses vis-à-vis provinciaux et fédéral, où il sera notamment question de la réforme des régimes des rentes. M. Bouchard a cependant affirmé que les échanges cinglants des derniers jours sur la question de la divisibilité du territoire québécois n'augurent rien de bon d'une amorce de discussions. Selon certaines rumeurs qui circulent dans les capitales provinciales, le premier ministre Jean Chrétien souhaiterait convoquer au printemps ses homologues des autres provinces pour faire inscrire dans la Constitution une quelconque reconnaissance du caractère distinct du Québec.

«Si on fait une conférence fédérale-provinciale pour nous convaincre qu'il faut déchieter le Québec, on n'ira pas. Et c'est un peu le genre de question qui agite présentement le Canada anglais», a tranché M. Bouchard.

Ce dernier n'a pas été tendre envers le nouveau ministre fédéral des Affaires intergouvernementales canadiennes, qui, selon M. Bouchard, n'a comme «obsession» que l'avancement de l'argument selon lequel la légalité de la séparation du Québec du territoire canadien rendrait aussi légitime la sécession de certaines régions d'un Québec souverain.

«Ils se sont donné un nouveau champion à Ottawa pour rénover la politique fédérale dans le domaine, et depuis qu'il a été nommé, il ne parle que de déchirer le Québec en mille pièces. Cela m'étonnerait, s'il



Un Lucien Bouchard songeur, photographié à l'issue de son premier caucus à titre de premier ministre du Québec.

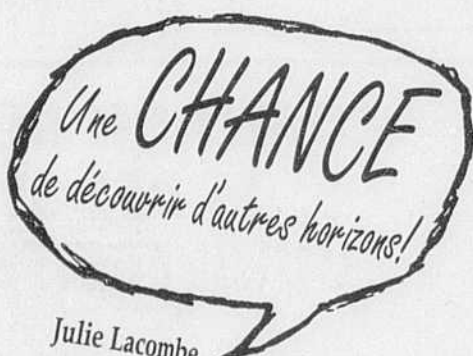
nous convoque à une conférence fédérale-provinciale, qu'il renonce à son obsession.» Commentant l'adoption hier par le Sénat du projet de loi du gouvernement Chrétien qui octroie un droit de veto informel sur les amendements constitutionnels aux cinq régions du pays, M. Bouchard a déploré que cet «artifice» ne rende plus difficile la modification de la Constitution en permettant «à tout le monde et son père» de bloquer tout amendement allant dans le sens des revendications québécoises.

«Ça nous enfonce dans le ciment. Et ça fait sécher plus vite le ciment», a opiné le premier ministre, selon qui le gouvernement Chrétien fait la preuve qu'il est «incapable, qu'il lui est impossible, qu'il est impuissant» lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes traditionnelles du Québec.

Si le premier ministre s'est empressé de montrer son ouverture quant à d'éventuelles négociations constitutionnelles, au moins en faisant preuve d'une attitude qui détonne par rapport à celle de son prédécesseur, il s'est également gardé d'adopter une ligne dure en ce qui a trait à l'assouplissement de la loi 101. Au lieu de se distancer de ses propos antérieurs — il qualifiait, dans ses mémoires, la Charte de la langue française de «loi qui fait parfois méjuger de notre démocratie» —, M. Bouchard a choisi de mettre en réserve ses «conjectures personnelles» avant qu'un rapport de la situation linguistique ne lui soit remis. Le document, préparé par un comité de travail dirigé par la présidente de l'Office de la langue française, Nicole René, devrait être complété vers la fin du mois.



PROGRAMME DES MONITEURS DE LANGUES OFFICIELLES



L'an dernier, Pierre, Frédéric et Julie ont, comme des centaines de jeunes Québécoises et Québécois, vécu une expérience inoubliable: ils ont eu la chance unique de participer au Programme des moniteurs de langues officielles.

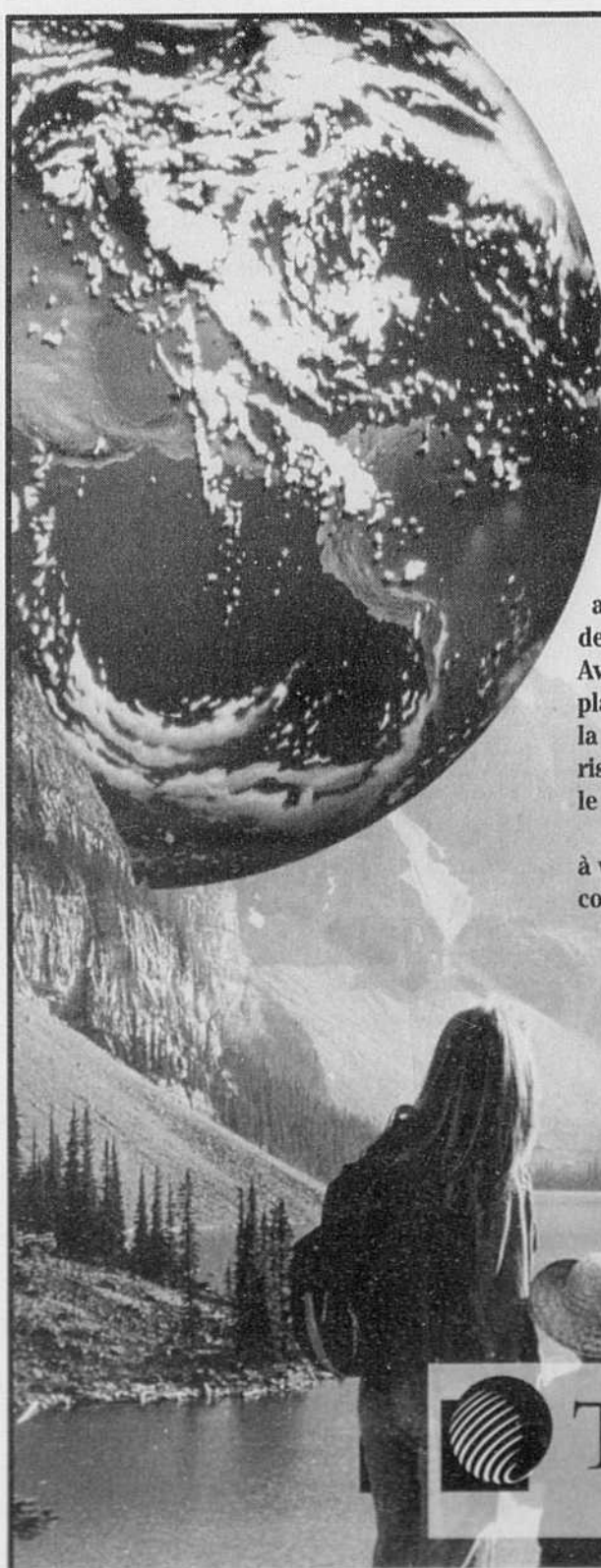
En donnant un coup de pouce à un enseignant ou à une enseignante, ils ont contribué à faire connaître la réalité québécoise à des jeunes d'autres provinces, tout en découvrant eux-mêmes une autre culture.



Les moniteurs et monitrices à temps partiel poursuivent simultanément des études collégiales ou universitaires dans la province qui les accueille. Les moniteurs et monitrices à temps plein se consacrent entièrement à cette tâche. Ils doivent avoir terminé au moins une année d'études universitaires. La rémunération offerte est de 3 500 \$ pour huit mois de travail à temps partiel et de 11 400 \$ pour neuf mois de travail à temps plein.

Pour participer au Programme en 1996-1997, il faut s'y inscrire au plus tard le 15 février 1996. Pour obtenir plus de détails sur le Programme, il suffit de s'adresser:

- à la personne responsable de l'aide financière aux étudiants dans son établissement d'enseignement;
- aux directions régionales du ministère de l'Éducation;
- au ministère de l'Éducation
Direction générale de l'aide financière aux étudiants
Service des programmes de langue seconde
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél.: (418) 646-5232.



TEMPLETON VOUS APPORTE LE MONDE.

Lorsque l'on désire continuer d'apprécier à l'avenir le style de vie que l'on a aujourd'hui, il faut une bonne planification financière. Et de nos jours, ces plans doivent comprendre des placements sur le plan mondial gérés par la firme réputée être l'une des premières dans ce domaine.

Où que vous soyez, Templeton vous apporte le monde. Dans ses 24 bureaux situés de façon stratégique dans le monde entier. Avec une gamme complète de fonds communs de placement, qui exprime bien notre croyance que la diversification sur le plan mondial réduit les risques des placements tout en augmentant le rendement potentiel.

Dès aujourd'hui, demandez donc conseil à votre conseiller en placements. Il vous dira comment Templeton peut faire toute la différence dans vos plans pour la retraite.



Templeton
Le premier en placements internationaux

• POLITIQUE •

La réforme électorale qu Québec

Les tiers partis crient à l'injustice

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Menacés d'extinction par le projet de réforme électorale du Directeur général des élections, les tiers partis crient à l'injustice.

En décembre dernier, M^{re} Pierre-F. Côté a publié un document de réflexion comportant une multitude de propositions d'amendements à la Loi électorale du Québec.

On y trouve des suggestions dont l'application entraînerait la disparition de la plupart des partis marginaux. On peut y lire que «les règles régissant l'autorisation d'un parti politique sont considérées par d'aucuns comme ne permettant pas d'assurer un minimum de sérieux, causant ainsi un tort certain à la crédibilité des institutions, tout en occasionnant des coûts supplémentaires pour l'État».

Dans le sens de cette préoccupation, le Directeur général des élections a formulé des recommandations qui visent à hausser les critères d'admission et d'existence:

■ ainsi, une demande d'autorisation devrait être accompagnée d'un dépôt de 500 \$, remboursable lors de la production du premier rapport financier;

■ les signatures d'appui à la demande d'autorisation devraient être celles de membres du parti en formation et non de simples sympathisants. Elles devraient être recueillies dans un minimum de 25 circonscriptions. Par concordance, pour maintenir son autorisation, un parti devrait désormais présenter un minimum de 25 candidats;

■ le nombre de postes pour lesquels l'État rembourse 50 % des dépenses serait sensiblement réduit. Et seraient concernés uniquement les partis qui auraient recueilli au moins 1 % des votes.

En vertu des dispositions actuelles de la loi, l'État rembourse les dépenses des candidats qui ont recueilli au moins 20 % des voix. La plupart des tiers partis estiment que cette exigence est trop élevée.

Au Québec, l'on compte 16 partis politiques provinciaux autorisés.

Aux élections générales de 1993, le Parti de la loi naturelle du Québec a présenté 103 candidats et n'a pas recueilli 1 % des voix. Le Parti de la souveraineté du Québec a présenté 19 candidats et a recueilli seulement 5400 votes à travers le Québec.

Le chef du PSQ, Sylvain Guérin, a amorcé un mouvement de contestation auquel se sont ralliés les représentants de neuf autres partis marginaux. Ils ont pour noms: le Parti économique, le Parti de la république du Canada, le Parti communiste du Québec, le Parti marxiste-léniniste du Québec, le Parti de la démocratie socialiste, le Parti de la loi naturelle du Québec, le Parti citron, le Parti vert et le Parti Canada.

Les membres de ce front commun prendront la parole aujourd'hui à l'occasion d'une réunion qui se tiendra au centre Saint-Pierre, sur la rue Panet.

«C'est un petit pas»

Feu vert du Sénat à la loi sur le droit de veto régional

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Sénat a donné le feu vert à la loi fédérale sur le droit de veto régional.

Le projet de loi a été adopté grâce à l'appui de 48 libéraux et de trois sénateurs indépendants. Deux sénateurs libéraux d'origine autochtone se sont cependant joints à 34 conservateurs pour tenter de faire amender la loi.

Le premier ministre Jean Chrétien a montré qu'il tenait à ce projet de loi en comblant dès jeudi un poste de sénateur laissé vacant la veille. L'adoption du projet C-110 lui permet de réaliser une des promesses qu'il avait faites au cours de la dernière semaine de la campagne référendaire.

M. Chrétien s'était engagé à ne pas modifier les pouvoirs du Québec sans son consentement, à reconnaître le caractère distinct du Québec et à décentraliser certains pouvoirs.

Avant Noël, le Parlement a adopté une résolution reconnaissant la société distincte québécoise et incitant le gouvernement à en tenir compte

dans ses prises de décision. Le gouvernement a aussi promis, dans le cadre de la réforme de l'assurance-chômage, de céder aux provinces ses responsabilités en matière de formation de la main-d'œuvre.

La loi adoptée et sanctionnée hier vient compléter le tableau. En vertu de cette législation, Ottawa s'engage à ne pas présenter d'amendement constitutionnel sans avoir obtenu le consentement préalable des cinq régions du pays, dont le Québec.

«C'est un petit pas mais un pas qui garantit qu'il n'y aura pas de surprise», a soutenu le libéral Jean-Robert Gauthier. «C'est une réponse à la crise québécoise», a renchéri son collègue Allan MacEachen. «C'est un puissant message que ce gouvernement envoie, à savoir qu'il ne touchera jamais à la constitution sans l'accord du Québec».

«Ce ne peut être qu'un début. Il faut aller plus loin que ça. Ce n'est qu'une protection législative qu'un autre parlement pourrait abroger. Il faut régler le problème pour les Québécois de façon constitutionnelle», a

averti le conservateur et éminent constitutionnaliste Gerald Beaudoin.

A son avis, les indépendantistes marqueront des points tant que la reconnaissance de la société distincte et le droit de veto ne seront pas inscrits dans la Constitution. M. Beaudoin était par ailleurs déçu que seize de ses collègues conservateurs ne se soient pas présentés pour le vote.

Ses collègues et lui estimaient que la loi comportait trois lacunes importantes, d'où leurs propositions d'amendement. Le problème le plus important aux yeux des conservateurs demeurait l'absence de précision sur la façon d'obtenir le consentement d'une province. Ce silence va permettre à Ottawa de s'en remettre au gouvernement, à l'assemblée législative ou à la population qu'il consulterait par voie de référendum.

Il faut noter que cette loi n'est pas étanche, comme l'a rappelé le sénateur libéral MacEachen. Il a souligné que la loi ne liait que le gouvernement mais qu'un sénateur ou un député demeurait libre de présenter une résolution constitutionnelle au Parlement.

Opposition officielle

Charest renonce à toute alliance avec le Reform

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Échaudé par l'accueil sévère réservé à sa proposition d'alliance circonstancielle avec le Parti réformiste, Jean Charest a fait savoir hier qu'il n'était plus question de se livrer à quelque tractation que ce soit visant à ravir au Bloc québécois son statut d'opposition officielle aux Communes.

Officiellement, le chef conservateur a justifié par voie de communiqué le retrait de son offre en invoquant le fait que la réaction du Reform «laisse croire qu'il aurait souhaité élargir les discussions au sujet d'une entente parlementaire à l'extérieur du cadre de la Chambre des communes». Or M. Charest se dit opposé à toute coalition de nature politique étant donné ce qu'il qualifie de fossé entre les deux formations, notamment en ce qui a trait au dossier de l'unité canadienne.

Dans les faits, il appert que le projet mort-né a soulevé des critiques qui ont dépassé les prévisions du chef conservateur et auraient pu lui créer un tort sérieux au Québec alors qu'il tente par tous les moyens de rebâtir son parti. Les milieux souverainistes, le Bloc lui-même, mais aussi la presse écrite québécoise ont dans l'ensemble vertement dénoncé cette tentative de donner au Canada, par-delà la règle du nombre de députés, une opposition officielle fédéraliste.

La proposition faite mercredi par le chef conservateur aurait permis de briser l'égalité des sièges (52 à 52) entre le Bloc et le Reform, conférant à ce dernier la deuxième place aux Communes. En retour, M. Charest demandait une meilleure place dans les débats parlementaires et l'octroi de budgets de recherche. Avec seulement deux élus, le PC ne sont pas officiellement reconnus à la Chambre et n'y ont à peu près aucun droit de parole.

Le chef réformiste Preston Manning avait reçu l'offre en déclarant qu'il ne rejetait pas un éventuel appui de M. Charest mais qu'il était hors de question de lui faire des concessions.

Hier, le député réformiste Ian McClelland a réagi à la volte-face de son collègue de Sherbrooke par une boutade en déclarant que son parti se sentait «comme un gars qui a été invité à un rendez-vous galant et qui n'a pas été embrassé».



Jean Charest

Présidence de l'Assemblée nationale

Les libéraux refusent Charbonneau

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les libéraux de Daniel Johnson ont rejeté, hier, à leur caucus, la candidature du député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, à la présidence de l'Assemblée nationale.

Le premier ministre Lucien Bouchard a transmis cette information au caucus des députés péquistes, hier, à Beaufort. Nous ne sommes parvenus à joindre aucun porte-parole libéral hier soir.

Joint par *Le Devoir*, M. Charbonneau s'est borné à dire qu'il avait appris lui-même la nouvelle par M. Bouchard et qu'il doit rencontrer le premier ministre pour discuter de cette question de nouveau la semaine prochaine.

M. Charbonneau ne fait aucun autre commentaire car il semble que les libéraux n'ont fourni aucune raison précise pour justifier leur refus.

Il faut rappeler que les libéraux avaient mené la vie dure au président de l'Assemblée nationale entre l'élection de

1994 et la fin des travaux parlementaires, en décembre dernier. Ils étaient allés jusqu'à menacer de demander la destitution de Roger Bertrand.

Le président de l'Assemblée nationale doit veiller au bon déroulement des travaux parlementaires et protéger le droit de parole de tous les députés, en particulier ceux de l'opposition.

À cet égard, M. Charbonneau a développé, au fil des ans, une réputation d'indépendance d'esprit par rapport à son propre parti. L'année dernière il avait d'ailleurs participé à un mouvement de députés qui réclamaient d'importantes modifications à une loi prévoyant la fusion des commissions des droits de la personne et de la protection de la jeunesse.

M. Charbonneau en est à son quatrième mandat comme député. Il a participé à de nombreuses activités de l'Association internationale des parlementaires de langue française. À titre de président d'Oxfam Québec, du sauvetage duquel il est en grande partie responsable, il avait suscité un appui non partisan de libéraux comme de péquistes.

ma marie allaire
PRÉCÉPTEUR

SOLDE
50% à 70%
de rabais
collection
automne/hiver

1588, rue Fleury Est, Montréal H2C 1S6 (514) 384-4808

BRÉBEUF

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
Une institution tournée vers le succès

JOURNÉE PORTES OUVERTES
Niveau collégial
Le jeudi 8 février 1996
de 14h à 21h
Ouverture de dossier et décision d'admission sur place.
Entrée : 5625, avenue Decelles
(514) 342-9342 poste 355

POURQUOI CHOISIR LA VILLE DE QUÉBEC ET L'UNIVERSITÉ LAVAL POUR VOS ÉTUDES DE 2^e ET 3^e CYCLES

Pour le savoir : (418) 656-2464 ou 1 800 561-0478

Des professeurs chercheurs chevronnés qui partagent leur savoir

Des programmes de formation adaptés aux nouveaux besoins

Des programmes importants de bourses et de soutien financier

Une université complète dans un milieu stimulant

Des liens étroits avec l'entreprise privée et le marché du travail

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des études supérieures

Renée Cloutier, professeure
Faculté des sciences de l'éducation

Dinh N. Nguyen, doyen
Faculté des études supérieures

Denis Bélanger, étudiant
Maîtrise en administration des affaires

Annik Delagrave, étudiante
Doctorat en génie civil

Bastien Bouchard, étudiant
Maîtrise en communication publique

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

Cité universitaire, Québec, Canada G1K 7P4
Télécopieur: (418) 656-3691 — Adresse électronique: fes@fes.ulaval.ca — http://www.ulaval.ca

• LES ACTUALITÉS •

Un Américain au paradis

Décédé hier à l'âge de 83 ans, Gene Kelly avait rêvé de danser jusqu'à 101 ans

SOUK CHANTHALANGSY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Gene Kelly, l'Américain à Paris qui chantait sous la pluie, est décédé hier à l'âge de 83 ans, après plus d'un demi-siècle d'une riche carrière comme danseur, chanteur, chorégraphe et metteur en scène.

Symbole de l'Amérique joyeuse, cet «Américain bondissant» qui rêvait de pouvoir continuer à danser «jusqu'à l'âge de 101 ans», n'était pas à l'origine attiré par la danse, se rendant à contre-cœur à l'école de danse où ses parents l'avaient inscrit, à l'âge de huit ans, dans sa ville natale de Pittsburgh, en Pennsylvanie. Cela ne l'empêcha pas de devenir, avec Fred Astaire, le symbole

d'un genre cinématographique: la comédie musicale.

Diplômé d'économie puis en journalisme, il choisit une carrière artistique au début des années 30. «Je me suis rendu compte que j'adorais le mouvement et la danse, alors que je faisais mes débuts dans une école de droit. Je n'avais jamais pensé être un jour comédien», se rappelait Gene Kelly dans une entrevue.

Sa venue à New York en 1938 a été le point de départ de sa carrière cinématographique avec un premier rôle dans *Leave It to Me*, une comédie mu-

sicaux: *For Me And My Gal*, *La Reine de Broadway*, *Les Trois Mousquetaires*.

Quarante ans
plus tard, le
grand public
fredonne
encore
le célèbre air
de *Singing in
the Rain*

Ma vie est une chanson et Un jour à New York, dans lesquels il était le plus souvent chorégraphe et danseur-acteur. Un Américain à Paris — sorti en 1951 et primé par l'Oscar du meilleur film —, suivi deux ans plus tard de *Chantons sous la pluie*, l'ont fait connaître du grand public, qui, plus de quarante ans après, fredonne encore le célèbre air de *Singing in the Rain*.

Ces deux comédies musicales ont particulièrement contribué à faire connaître Gene Kelly en Europe. Premier

Américain invité à danser à l'Opéra de Paris en 1960, il avait été bissé à 27 reprises le soir de la première du ballet sur le *Concerto en fa* de George Gershwin. Il a été ensuite fait chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement français.

Tout au long de sa carrière, il a cherché à développer son propre style chorégraphique. «Je recherche un style personnel. J'essaie de le traduire par des mouvements mâles, des mouvements athlétiques. Je veux prouver que la danse convient à l'homme comme les autres disciplines d'athlétisme», avait expliqué cet homme élégant de 1,75 m pour 80 kilos.

Gene Kelly, artiste complet aussi à l'aise dans le ballet classique que moderne, fut aussi le premier artiste

à introduire des personnages de dessins animés comme partenaires de danse, dans *Aladdin* et *Sinbad*. «J'ai toujours voulu faire des choses nouvelles avec la danse. [...] Une fois la glace brisée, ils m'ont laissé faire ce que je souhaitais», avait-il confié.

Ce génial inventeur au sourire malicieux a également connu une carrière de réalisateur à succès avec *Hello Dolly*, *Gigot*, *Père malgré lui* et *Le Milliardaire*.

Gene Kelly, qui a joué dans une cinquantaine de films dans les années 40 et 50, avait été récompensé en 1985 par l'Institut du film américain pour l'ensemble de sa carrière. En 1988, il avait reçu l'hommage du syndicat des acteurs américains, le Screen Actors Guild, pour sa contribution au septième art.



PHOTO JACQUES GRENIER

Le Devoir avait rencontré le grand acteur américain en novembre 1982. Gene Kelly était de passage à Montréal pour enregistrer une émission de télévision.

Avis de la Commission des transports du Québec

Commission
des transports
du Québec

La commission regroupe par rubrique les avis devant être publiés conformément à la Loi sur le camionnage (L.R.Q. 1987, c. 5, 1), la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, c. 35), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) la loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, C.75) et aux règlements en découlant. Ces avis contiennent un résumé des natures de demandes introduites à la Commission. A l'occasion, la Commission publie aussi des informations susceptibles d'intéresser les demandeurs et les titulaires de permis.

Le texte complet d'une demande peut être consulté aux:

Bureau de Québec (418) 643-5694
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal (514) 873-6424
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2

Heures officielles de nos bureaux :
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

Q96-03449-0
AUTOBUS LUCIEN ROY LTEE
2517, rue des Boutreaux C.P. 68
Lyster QC G0S 1V0
PROC.: FLYNN, RIVARD (avocats)
MAINTIEN DE PERMIS
3-Q-000667-001B
Transport interurbain
3-Q-000667-002C-003A-007A
Transport scolaire
3-Q-000667-004A
Transport par abonnement
3-Q-000667-005B-006A-008A-009A-010A
Transport notifié

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M96-04822-3
AUTOCARS ORLEANS EXPRESS INC.
420, rue McGill, 2e étage
Montréal QC H2Y 2G1
PROC.: OGILVY, RENAULT
MODIFICATION: INTERURBAIN
8-M-000882-025B
Demande de modifier son permis pour y ajouter le droit additionnel suivant:
Conditions restrictives: Le titulaire est autorisé à faire un arrêt au terminus de Sainte-Foy. Ce droit additionnel ne pourra être transféré ou maintenu que conjointement avec le permis 8-M-000882-025.
Durée du droit additionnel: 5 ans de la décision.

M96-04874-4
VOYAGEUR COLONIAL LIMITEE
505, de Maisonneuve Est
Montréal QC H2L 1Y4
PROC.: OGILVY, RENAULT
MODIFICATION D'HORAIRE, PARCOURS ET/OU FREQUENCES
Transport interurbain 1-M-000905-001B de Montréal à la Frontière Québec-Ontario à destination d'Ottawa, et prolongement jusqu'à Gatineau
Affichage: 7 février au 16 février 1996

Q96-03416-9
AUTOBUS M. AUGER INC.
650, des Calfats
Lévis QC G6V 7M5
PROC.: GRONDIN, POUDRIER, BERNIER
DEMANDES: ABONNEMENT
Premierement

Territoires: Lévis, St-Romuald, Charny, Bernières-St-Nicolas, St-Rédempteur, St-Etienne-de-Lauzon, St-Jean-Christophe, Breakville toponyme de la municipalité de Ste-Hélène-de-Breakville, St-Lambert toponyme de la municipalité de St-Lambert-de-Lauzon, Armagh, Honfleur, La Durantaye, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, St-Anselme (village), St-Anselme (paroisse), St-Charles-de-Bellechasse, St-Damien-de-Buckland, Ste-Claire, St-Etienne-de-Beaumont, St-Gervais, St-Lazare-de-Bellechasse, St-Léon-de-Standon, St-Malachie, St-Michel-de-Bellechasse, St-Nazaire toponyme de la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester, St-Nérée, St-Philémon, St-Raphaël, St-Vallier, St-Camille-de-Lellis, Ste-Sabine, St-Magloire-de-Bellechasse

Horaire: Sur demande
Clientèle: transport de personnes handicapées et des bénéficiaires des services de santé et services sociaux, avec accompagnateurs s'il y a lieu, entre les établissements hospitaliers, les centres d'accueil, CLSC, cliniques médicales, bureaux de médecins, résidences pour personnes âgées, foyers d'hébergement et tous autres établissements de santé situés dans ce territoire.
Catégories: A5-A6-A7
Condition(s) et restriction(s):
Ce service est restreint au transport des personnes suivantes: Personnes handicapées, bénéficiaires des soins découlant de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, et leurs accompagnateurs, s'il y a lieu
Durée: 5 ans

Deuxièmement
Territoires: De Lévis, St-Romuald, Charny, Bernières-St-Nicolas, St-Rédempteur, St-Etienne-de-Lauzon, St-Jean-Christophe, Breakville toponyme de la municipalité de Ste-Hélène-de-Breakville, St-Lambert toponyme de la municipalité de St-Lambert-de-Lauzon, Armagh, Honfleur, La Durantaye, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, St-Anselme (village), St-Anselme (paroisse), St-Charles-de-Bellechasse,

St-Damien-de-Buckland, Ste-Claire, St-Etienne-de-Beaumont, St-Gervais, St-Lazare-de-Bellechasse, St-Léon-de-Standon, St-Malachie, St-Michel-de-Bellechasse, St-Nazaire toponyme de la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester, St-Nérée, St-Philémon, St-Raphaël, St-Vallier, St-Camille-de-Lellis, Ste-Sabine, St-Magloire-de-Bellechasse vers Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Lac-St-Charles, L'Ancienne-Lorette, Loretteville, Québec, St-Augustin-de-Desmaures, Ste-Foy, St-Émile, Silley, Val-Bélair et Vanier

Clientèle: Transport de personnes handicapées et des bénéficiaires des services de santé et services sociaux, avec accompagnateurs s'il y a lieu, entre les établissements hospitaliers, les centres d'accueil, CLSC, cliniques médicales, bureaux de médecins, résidences pour personnes âgées, foyers d'hébergement et tous autres établissements de santé situés dans ce territoire.
Horaire: Sur demande
Catégories: A5-A6-A7
Condition(s) et restriction(s):
Ce service est restreint au transport des personnes suivantes: Personnes handicapées, bénéficiaires des soins découlant de la Loi sur les services de santé et services sociaux, et leurs accompagnateurs, s'il y a lieu.
Durée: 5 ans

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M96-04785-2
CO-OP DE TAXI DE TERREBONNE
810 A, Lachapelle
Terrebonne QC J6W 2V1
ET DEMANDEUR-CEDANT
Rivet, Michèle
21, rue Sylvie
La Plaine QC J0N 1B0
TRANSFERT: 9-M-215349-002A
Région 206401 La Plaine
Formée de: La Plaine

M96-04803-3
El Maalouf, Nabil
730, Boul. Montpelliér, app. 906
Saint-Laurent QC H4L 5B3
ET DEMANDEUR-CEDANT
TAXI POPULAIRE INC.
6417, ave Del Vecchio
Saint-Léonard QC H1M 2E5
TRANSFERT: 8-M-21057-011A
A-11 Montréal

M96-04806-6
Lamrini, Ahmed
3005, Chemin Bedford, app. 12 A
Montréal QC H3S 1G3
ET DEMANDEUR-CEDANT
TAXI POPULAIRE INC.
6417, ave Del Vecchio
Saint-Léonard QC H1M 2E5
TRANSFERT: 8-M-21057-007A
A-11 Montréal

M96-04807-4
Cherfaoui, Nadir
1979, McGill, app. 1
Montréal QC J4J 3L9
ET DEMANDEUR-CEDANT
Thomas, Réal
2095, rue Tremblay, #4
Montréal QC H4B 1X7
TRANSFERT: 3-M-208878-001A
A-11 Montréal

M96-04809-0
Demers, Guy
278 A, boul. Boivin
Granby QC J2G 2K4
ET DEMANDEUR-CEDANT
Larivière, Fernand
138, Marchand
Granby QC J2G 7Z1
TRANSFERT: 0-M-216734-001A
A-33 Granby

M96-04820-7
Pasandeh, Nadia
25, avenue Gleggery, app. 511
Mont-Royal QC H3R 3L2
ET DEMANDEUR-CEDANT
Khoshnavazi, Shamseddin
6630, Sherbrooke Ouest App. 1905
Montréal QC H4B 1N7
TRANSFERT: 5-M-215939-001A
A-11 Montréal

M96-04826-4
Semaan, Jean
7495, rue Tyrol
Brossard QC J4W 1N8
ET DEMANDEUR-CEDANT
Fontaine, Monique
1640, rue Victoria, app. 302
Greenfield Park QC J4V 1M3
TRANSFERT: 0-M-214010-002A
A-02 Longueuil

M96-04840-5
Gélineau, André
107, Olivier
Cowansville QC J2K 1H7
ET DEMANDEUR-CEDANT
Gélineau, Marc
522 c, boul. Bourgneuf
Le Gardeur QC J5Z 4V1
TRANSFERT: 3-M-216905-001A-002A
A-04 Cowansville

M96-04856-1
Charles, Pierre Bézirac
8666, rue Bloomfield, app. 1
Montréal QC H3N 2J3
ET DEMANDEUR-CEDANT
Hernandez, Jacques-Claude
12004, 54e Avenue
Montréal QC H1E 4P7
TRANSFERT: 3-M-212292-003A
A-05 Est de Montréal

M96-04858-7
Godin, Pierre
416, 8e Avenue, app. 1
Iberville QC J2X 1L9
ET DEMANDEUR-CEDANT
Scott, Jean
38, rue Cousins Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3B 5R5
TRANSFERT: 1-M-217020-001A
A-41 Saint-Jean

M96-04863-7
Boulianne, Michel
5465, 9e Avenue
Montréal QC H1Y 2J7
ET DEMANDEUR-CEDANT
Comtois, Jacques

2216, rue Auclair
Laval QC H7E 2W1
TRANSFERT: 5-M-210336-002A
A-11 Montréal

M96-04883-5
CO-OP DE TAXI DE TERREBONNE
810 A, Lachapelle
Terrebonne QC J6W 2V1
ET DEMANDEUR-CEDANT
Jacques, Roland
(Taxi Bronco)
21, Sylvie
La Plaine QC J0N 1B0
TRANSFERT: 6-M-213487-001A-002A
Région 206401 La Plaine
Formée de: La Plaine

Q96-03390-6
9007-3180 QUEBEC INC.
201, Rue Vimont
Chicoutimi QC G7G 3Z3
ET DEMANDEUR-CEDANT
Pineault, Michel
551, Dequen
Chicoutimi QC G7J 1P2
TRANSFERT: 1-Q-206027-001A
A52 Saguenay

Q96-03431-8
Champoux, Aimé
(TAXI MERKUR)
990, Notre-Dame
Donnacona QC G0A 2N0
ET DEMANDEUR-CEDANT
Allard, Michel
861-B, Notre-Dame
Donnacona QC G0A 2N0
TRANSFERT: 5-Q-205496-001B-003B
Région 203413 Donnacona
Formée de: Neuville, Pointe-aux-Trembles, Donnacona, Cap-Santé

Q96-03467-2
Derosby, Serge
345, Rue de la Paix
Lac-Saint-Charles QC G0A 2H0
PROC.: GIROUX, FLEURY & ASS.
ET DEMANDEUR-CEDANT
Corcoran, Desmond
360, 46e Rue Est, app. 4
Charlesbourg QC G1H 2P5
TRANSFERT: 9-Q-206052-001A
A-36 Québec

Q96-04812-4
CLAUDE DESJARDINS ET FILS REMORQUAGE INC.
6088, rue Auclair
Brossard QC J4Z 1K3
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04813-2
Pilon, Ronald
(Transport Ronald Pilon)
191, Laverne
Mont-Laurier QC J9L 3A2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04814-0
Jetté, Jean
261, rue Pigeon
Beloeil QC J3G 2P7
DEMANDE 2 PERMIS SPÉCIALISÉS
RESTREINTS PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Durée: du 1 mai au 1 novembre 1996

M96-04819-9
Capitina, Giuseppe
9136, L'Éclair
Saint-Léonard QC H1P 2N6
DEMANDE 4 PERMIS SPÉCIALISÉS
RESTREINTS POUR MARIAGE, BAPTÊME, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M96-04824-9
Dollas, Haralambos
230, rue Bégier
Saint-Laurent QC H4N 1A8
DEMANDE 3 PERMIS SPÉCIALISÉS
RESTREINTS POUR BAPTÊME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M96-04829-8
Dollas, Haralambos
230, rue Bégier
Saint-Laurent QC H4N 1A8
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
A Compter du 1 avril 1996

M96-04842-1
9026-5414 QUÉBEC INC.
4048, rue Redon
Terrebonne QC J6Y 1E4
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR BAPTÊME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M96-04843-9
9026-5414 QUÉBEC INC.
4048, rue Redon
Terrebonne QC J6Y 1E4
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Du 1 mai au 31 octobre 1996

M96-04850-4
Lachapelle, Claude
951, Place Eymard
Terrebonne QC J6W 3J2
DEMANDE 2 PERMIS SPÉCIALISÉS
RESTREINTS PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Du 15 avril au 15 octobre 1996

M96-04855-3
Tremblay, Adrien
3210, boul. Mille-Îles
Laval QC H0A 1E0
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR BAPTÊME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M96-04856-1
Schiaavi, Ernesto
3310, rue Jean-Bouilliet
Saint-Laurent QC H4K 2T9
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Du 1er mai au 31 novembre 1996

Q96-03480-5
Bouchard, Réal
(LIMOUSINE RB)
2411, Chemin de la Réserve
Chicoutimi QC G7H 5B3
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR: BAPTÊME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
Territoire: La province de Québec

TAXI PROPRIO MOTU

Toute personne intéressée peut dans
les dix jours de la publication de cet

avis faire connaître son intention d'être
entendue, à moins qu'un délai autre soit
mentionné au texte de la publication.

Q96-03427-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec QC G1R 5V5
Boltuc, Ernest - INTIMÉ(E)
77 Ste-Anne
Baie-Saint-Paul QC G0A 1B0
Révocation du permis 4-Q-201587-002A
détenu par la partie intimée pour non-immatriculation.

Q96-03448-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec QC G1R 5V5
Loranger, Daniel - INTIMÉ(E)
(S.L. LIMOUSINE ENR.)
2593, 5ème Avenue
Grand-Mère QC G8T 2P5
Révocation du permis 5-Q-205744-001A
détenu par la partie intimée pour non-immatriculation.

CAMIONNAGE LOCAL
INTRAPROVINCIAL

La Commission délivrera la licence intraprovinciale ou le permis de camionnage, à moins de recevoir une opposition dans un délai de 21 jours de la publication. L'opposant doit, par un écrit assermenté, convaincre la Commission que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

La Commission entendra l'opposant sur la recevabilité de sa requête.

Dossier de Montréal (M) à Montréal
Mardi le 5 mars 1996 à 10h00.

Dossier de Québec (Q) à Québec.
Jeudi le 7 mars 1996 à 10h00.

M96-04812-4
CLAUDE DESJARDINS ET FILS REMORQUAGE INC.
6088, rue Auclair
Brossard QC J4Z 1K3
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04813-2
Pilon, Ronald
(Transport Ronald Pilon)
191, Laverne
Mont-Laurier QC J9L 3A2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04818-1
GESTION PRODEM INC.
220, Ludger-Duvernay
Varennes QC J3X 1W5
PROC.: Me Martine Bazinet
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04821-5
9025-1901 QUEBEC INC.
(Transport Stéphane Lachaine)
356, Nadeau
Sainte-Sophie QC J0R 1S0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04827-2
9028-1296 QUÉBEC INC.
305, rue de la Rivière
Sainte-Anne-de-Sorel QC J3P 1R5
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04830-6
JAME TRANSPORT INC.
100, chemin Houle
Rivière-Beaudette QC J0P 1R0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04837-1
2797062 CANADA INC.
8685, Pascal Gagnon
Saint-Léonard QC H1P 1Y5
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04844-7
REMORQUAGE B.D INC.
480, des Cèdres, R.R. 2
Saint-Calixte QC J0K 1Z0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04847-0
WALTER MCDOWALL TRUCKING /
CAMIONNAGE INC.
a/s Corbell, Lisette
46 Casgrain
Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 3H2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04861-1
Tremblay, René
(Courrier RDT eng)
163 Lisa
Saint-Basile-de-Lacolle QC J0J 1V0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04867-8
3218546 CANADA INC.
(Transport Double-X-Press)
100, Bertrand
Shedford QC J2G 9J6
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04872-8
9029-4554 QUÉBEC INC.
(Transport F.J.)
85 Principale ouest

M96-04898-3
Saint-Simon QC J0H 1Y0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04909-8
LES ENTREPRISES YVON LAVALLÉE INC.
1037, rang St-Esprit
L'Épiphanie QC J5X 2M7
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-04910-6
PIECES D'AUTOS R. THÉRIEN INC.
(Équipements Hydrauliques L.R.)
2416, Route 158
Sainte-Sophie QC J0R 1S0
PROC.: GAGNÉ, LETARTE
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

M96-80087-0
NORMAND LANDRY INC
1158 Boreale
Havre-Saint-Pierre QC G0G 1P0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03424-3
Meunier, Claude
491, Sherwood
Charlesbourg QC G2N 1X4
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03430-0
9018-6016 QUÉBEC INC.
(Transport R.E.D.)
1120, Bellevue Sud
Saint-Félicien QC G8K 1H1
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 09
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03438-3
A ABAISSABLE ABSURDE BAS COUT INC.
(Transport à prix minime)
4130, Place Gros Pin, # 23
Charlesbourg QC G1H 6Y2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03453-2
9013-3125 Québec Inc.
3541, Notre-Dame
Sainte-Marthe-de-Cap QC G8T 7V7
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03454-0
TRANSPORT G.S.C.K. INC.
4430, rue Bluteau
Québec QC G2B 4N1
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03458-1
Bouchard, Marc-Alain
(Déménagement M.A.B.)
2240, Ave Larue
Beauport QC G1C 1J8
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les Communautés Urbaines

Q96-03486-2
St-Amand, Pierre
31

LE DEVOIR

LE MONDE

P O R T R A I T

Le «petit père» du Chiapas

L'influence politique des religieux en Amérique latine n'est plus à prouver. Au moment où le pape Jean-Paul II entreprend, lundi, une tournée de l'Amérique centrale (Guatemala, Nicaragua, Salvador), il est aussi un pays où des «prêtres engagés» ont joué, récemment, un rôle important: le Mexique. Portrait du «petit père» Samuel Ruiz, dont la médiation fut essentielle lors de la crise du Chiapas.

SERVICE ESPAGNOL DE L'AFP

Mexico — Certains grands propriétaires terriens et des blancs racistes ont déjà dit de M^{re} Samuel Ruiz qu'il était «l'évêque du diable». On lui donna même la forme d'un serpent dans des graffitis. Les Indiens du Chiapas, par contraste, le surnomment «petit père» ou *Tatik*. Cet évêque est devenu un élément clé des négociations de paix entre les zapatistes et le gouvernement mexicain, trois ans après que Jean-Paul II eut, au Yucatan, réclamé justice pour les Indiens.

Lors de cette visite du pape en 1993, l'évêque de San Cristobal de Las Casas lui avait soumis une lettre dénonçant l'arbitraire des autorités gouvernementales vis-à-vis des Indiens. L'insurrection zapatiste se produisit quatre mois plus tard.

Ce document incommode à la fois le nonce apostolique Girolamo Prigione et le président Carlos Salinas. Ruiz faisait mention de «racisme», de «discrimination», d'absence d'égalité et de violation des droits de la personne, allant même jusqu'à affirmer que l'Indien était «un étranger sur sa propre terre».

Ce message du prélat du Chiapas prenait le contre-pied de la stratégie du gouvernement qui, pour accéder à l'ALENA et au «premier monde», tentait de se bâtir une image progressiste. Il s'ensuivit une bataille pour faire décrocher cet évêque trouble-fête. Les alliés du nonce se recrutaient alors dans l'entourage de la présidence, parmi les durs du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel). Les événements ont finalement confirmé que M^{re} Ruiz avait raison de s'alarmer. D'idole qu'il était, Salinas est devenu un citoyen dont on exige qu'il rende des comptes.

Signe d'évolution des mentalités: lors de la réunion des évêques latino-américains en mai 1995, les évêques ont mis une sourdine à leurs attaques contre M^{re} Ruiz, adoptant plutôt un langage critique à l'endroit des gouvernements et reconnaissant la hausse dramatique de la pauvreté et des injustices causées par l'imposition du modèle économique en vogue.

Désigné évêque par Jean XXIII en 1959 — il avait 35 ans —, M^{re} Ruiz ne tarda pas à apprendre quatre langues indigènes et à poser en défenseur des pauvres. En prenant parti contre l'exploitation et contre l'impunité, il devenait l'émule de son prédécesseur qui, au XVI^e siècle, avait élevé la voix en faveur des Indiens: Bartolomé de Las Casas.

Les porte-parole les plus radicaux du PRI ont parfois parlé du «Comandante Samuel», insinuant qu'il était instigateur et protecteur de l'armée zapatiste (EZLN). Mexico dut finalement concéder que M^{re} Ruiz était la personne toute désignée pour servir de médiateur.

Si l'on ne cherche plus à déloger l'évêque de San Cristobal, il n'est pas moins vrai que l'on expulse maintenant du Chiapas des religieux qui partagent les idées de M^{re} Ruiz, lequel confie avec humilité: «En réalité, ce sont les Indiens qui m'ont converti». L'évêque est perçu depuis des décennies comme porte-étendard d'une culture et d'un peuple qu'il assimile au «Christ maltraité».

On peut affirmer que c'est dans un climat modifié par rapport à celui de 1993 que Jean-Paul II s'engagea lors du voyage (5 au 12 février) qu'il effectua au Salvador, au Guatemala, au Venezuela et au Nicaragua. Les Indiens du Chiapas ont, en 1994, parlé haut et fort contre l'injustice et pour l'instant Mexico semble vouloir trancher la question autrement que par la répression, chose courante dans cette zone.

Jeddi, au Vatican, en recevant le président Ernesto Zedillo, Jean-Paul II a souligné que le Mexique ne pouvait négliger ses pauvres dans une recherche de stabilité économique. Zedillo a en retour invité le pape à se rendre une autre fois au Mexique; il s'agirait alors de la quatrième visite de Jean-Paul II en sol mexicain.

E N B R E F

PUTSCH AVORTÉ EN GUINÉE

Conakry (Reuters) — Douze militaires ont trouvé la mort, hier à Conakry, lors d'une mutinerie de l'armée guinéenne dont certains éléments, selon le président Lansana Conté, ont tenté de prendre le pouvoir. On fait état d'au moins 12 morts à la suite de l'explosion d'un obus de blindé à proximité de la résidence du chef de l'Etat. Le palais présidentiel serait en flammes après avoir été touché par des obus et l'on ignorait, hier soir, où se trouvait le président Conté. Dans une allocution radiodiffusée, le chef de l'Etat avait auparavant exhorté les mutins à regagner leurs casernes en annonçant que leur revendication — amélioration de la solde — allait être satisfaite.

MACCANICO CONSULTE

Rome (AFP) — Antonio Maccanico, chargé jeudi par le président de la République italienne Oscar Luigi Scalfaro de former un nouveau gouvernement, a déclaré hier qu'il espérait «terminer ses consultations au plus vite». Maccanico a dit qu'il n'avait pas encore préparé de programme de gouvernement. «Je dois d'abord terminer mes entretiens», a répondu le président du Conseil pressenti. Maccanico compte constituer une équipe de «très haut niveau» dans laquelle pourraient figurer, selon des sources parlementaires, l'ancien président du conseil et ancien gouverneur de la Banque d'Italie, Carlo Azeglio Ciampi, et le président du conseil démissionnaire, Lamberto Dini.

pi, et le président du conseil démissionnaire, Lamberto Dini.

L'ANTI-TOURISME SEXUEL

Londres (Reuters) — Un loi visant à faire du «tourisme sexuel» un délit pourrait bientôt voir le jour en Grande-Bretagne. Présenté par John Marshall, député conservateur aux Communes, le projet de loi, qui prévoit de punir les organisateurs de séjours «touristiques sexuels» à l'étranger, a reçu hier un soutien unanime de la part des parlementaires. «Ce projet n'éradiquera pas le tourisme sexuel mais il constituera un élément important dans la lutte contre ce commerce ignoble», a déclaré John Marshall. «Je crois, a-t-il ajouté, que cette Chambre se doit de faire quelque chose pour que les pédophiles aient plus de difficultés à se rendre à l'étranger pour y assouvir leurs perversions.»

400 MILLIARDS DE FAUX DOLLARS

Washington (AFP) — La banque centrale américaine mettra en circulation cette année un nouveau billet de 100 dollars destiné à lutter contre la contrefaçon. Quelque 40 millions de billets de faux dollars — représentant une somme de 400 milliards — sont en circulation dans le monde, a déclaré hier Mary Ellen Witherow, trésorière des Etats-Unis.

La mission de paix internationale en Bosnie-Herzégovine

L'IFOR ne rigole pas à Sarajevo

Les soldats de l'OTAN n'hésitent pas à tirer s'il le faut contre les contrevenants

Les visites de personnalités se multiplient à Sarajevo alors que le Comité international de la Croix-Rouge a découvert dans une prison gouvernementale de Tuzla 88 prisonniers serbes qui n'avaient pas été recensés. Le président italien Oscar Luigi Scalfaro est arrivé hier pour une visite de 24 heures et le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher est attendu dans les Balkans pour la première fois depuis la conclusion de la paix. Pendant ce temps, sur le terrain, la force internationale de paix de l'OTAN, l'IFOR, semble en imposer bien davantage que la défunte FORPRONU des Nations unies.

Sarajevo (Reuters) — Impuissants et humiliés sous la bannière de l'ONU, les soldats de l'IFOR font désormais la loi en Bosnie.

En une seule journée, ils sont parvenus à désarmer une bande de soldats bosniaques, sans avoir à tirer un seul coup de feu, et ont abattu un tireur isolé serbe à la suite d'un dangereux jeu de cache-cache.

«Même si un certain nombre de soldats étaient déjà ici au moment de l'ONU, ils évoluent désormais dans un cadre très différent», explique le commandant Peter Bullock, porte-parole de l'OTAN, qui souligne la clarté de la mission de l'IFOR et celle de la chaîne de commandement qui permet d'intervenir rapidement en cas d'incident.

Ce sont souvent les mêmes soldats, mais le cadre est différent

Dès qu'elles ont pris le relais de la FORPRONU, les troupes de l'Alliance atlantique envoyées en Bosnie pour y faire appliquer l'accord de paix, conclu à Dayton et signé à Paris, ont élevé le ton et ont clairement fait comprendre aux ex-belligérants que les temps avaient changé.

Deux incidents ont récemment illustré ce changement de ton.

Lorsque, mercredi après-midi, une trentaine de soldats bosniaques ont pénétré dans une zone neutre des environs de Mostar et ont refusé de restituer leurs armes et de partir, les soldats espagnols de l'OTAN n'ont pas hésité à faire appel à l'aviation.

Le passage de deux avions A-10 au-dessus de la région de Blagaj, au sud de Mostar, a rapidement dissuadé les Bos-

niaques d'insister. La confrontation s'est terminée sans violence. L'incident avait à peine duré une heure, là où la FORPRONU aurait vraisemblablement passé des jours à négocier.

Clarté et détermination

Outre la détermination de l'IFOR, l'incident de Mostar a également montré la capacité de l'OTAN à coordonner ses troupes et prouvé l'efficacité de la chaîne de commandement.

Ce succès est particulièrement significatif pour les soldats espagnols qui ont subi de nombreuses pertes et humiliations lors de patrouilles dans des zones dangereuses autour de Mostar, du temps de la FORPRONU.

Moins de 24 heures après l'incident de Mostar, les forces spéciales françaises ont abattu un tireur isolé serbe et en ont capturé un autre à Ildza, (ouest de Sarajevo).

En moins d'une semaine, six incidents de ce type avaient fait deux blessés: un officier de renseignement américain et un chauffeur de l'armée britannique.

L'amiral Leighton Smith, le commandant de l'OTAN en Bosnie, n'avait alors pas mâché ses mots et prévenu que l'OTAN tirerait sans sommation sur qui conque la menaçait.

Les soldats français de l'OTAN, chargés de protéger les civils, se sont alors déployés dans les zones qui ont été le théâtre des récents incidents et ont repéré deux tireurs serbes postés dans une usine abandonnée, située en zone neutre.

L'un de ses tireurs a fait un geste menaçant envers les soldats français et il a immédiatement été abattu. Il est mort quelques instants plus tard. Le second a été capturé, désarmé et remis aux autorités locales serbes.

Les deux franc-tireurs avaient sur eux des cartes d'identité de l'armée serbe de Bosnie, mais l'OTAN n'en tire pas pour autant de conclusions. «Le plus probable est qu'il s'agit de quelques individus en perdition», estime le commandant Hassock.

Rébellion dans l'ex-république soviétique du Tadjikistan

Les militaires contre les néocommunistes

Moscou (AFP) — Une rébellion militaire au Tadjikistan menace le pouvoir néocommuniste de cette république d'Asie centrale, déjà confrontée à une puissante guérilla islamiste et auquel la Russie paraît désormais mesurer son soutien.

Le président tadjik Emomali Rakhmonov a offert hier devant le Parlement de rencontrer «personnellement» les chefs de la rébellion, «à n'importe quel endroit de la république et pour discuter de toutes les questions possibles».

Vers un remake de la guerre de 1992 entre les islamistes et les anciens communistes?

Le numéro un tadjik a affirmé que la rébellion équivalait à un coup d'Etat, qui risquerait de replonger le pays dans une guerre civile similaire à celle qui, en 1992, avait fait plusieurs dizaines de milliers de morts.

La rébellion, menée par deux anciens soutiens du régime, est partie il y a une semaine des localités de Toursounzade (50 km à l'est de Douchanbé) et de Kourgan-Tioubé (75 km au sud-est de la capitale).

L'ancien maire de Toursounzade, Ibad Bomatov, a pris le contrôle de cette ville avec ses blindés le 26 janvier, et certaines de ses unités ont pris position depuis jeudi à cinq kilomètres de la capitale Douchanbé.

A Kourgan-Tioubé, c'est un officier supérieur, Makhmoud Khoudoiberdiev, commandant de la première brigade motorisée du ministère de la Défense, qui a fait rébellion avec ses hommes.

Les mutins exigent la démission du gouvernement, et en particulier des ministres chargés des forces de l'ordre, ainsi que du chef de l'administration présidentielle. Ibad Bomatov demande également une solution négociée au conflit qui s'éternise depuis 1992 entre le pouvoir et l'opposition islamiste réfugiée en Afghanistan.

Mais M. Rakhmonov, porté au pouvoir par les armes en 1992 et confirmé à son poste en novembre 1994 au cours d'un scrutin à la régularité contestée, estime que les mutins en veulent en fait à son fauteuil.



LE MONDE

«Nous avons déjà eu la triste expérience de 1992, quand les manifestants exigeaient d'abord le départ du gouvernement, la création d'un gouvernement de coalition et puis, sous la menace des fusils, la démission du président», a affirmé le président tadjik devant le Parlement.

La presse russe soulignait hier que le régime néocommuniste tadjik, qui vit sous perfusion économique de Moscou, apparaissait plus faible que jamais.

La rébellion, née des régions réputées les plus favorables au régime en place, «témoigne de l'apparition sur l'échiquier politique tadjik d'une troisième force, prête, les armes à la main, à se mêler à un conflit jusque là bipartite», estime le quotidien libéral *Izvestia*.

Emomali Rakhmonov est arrivé au pouvoir en chassant un précédent régime «islamo-démocrate». Il est depuis confronté à la guérilla incessante des opposants islamistes réfugiés en Afghanistan.

La tournée aux États-Unis du président de la France

Chirac aux Américains: faites-nous confiance

Chicago (AFP) — Le président Jacques Chirac a déclaré hier à Chicago que «la France est une nation fiable (...) dans laquelle on peut investir» et cherché à démentir la «fausse image» d'un pays n'exportant que des produits de luxe.

M. Chirac était interviewé à Chicago, deuxième étape de sa visite d'Etat aux Etats-Unis, par la chaîne de télévision France 2.

«Je vais dire à ces Américains de Chicago, au cœur de ce Midwest américain, que la France est une nation fiable, moderne, qui a une haute technologie, une excellente main-d'œuvre, une monnaie stable», a-t-il indiqué peu avant de prononcer un discours devant un parterre de décideurs économiques. La France «est une nation dans laquelle on peut investir et à laquelle on peut acheter», a-t-il ajouté.

M. Chirac a tenu à s'inscrire en faux contre une «fausse image» qu'aurait la France aux Etats-Unis, celle des «parlums, du champagne». «C'est vrai, mais ce n'est pas que ça. Le luxe représente moins de 5 % de nos exportations aux Etats-Unis», a-t-il affirmé.

Il a souligné que la France est le deuxième pays exportateur du monde par tête d'habitant, «avant les Etats-Unis ou le Japon». «Nous devons maintenir nos positions exportatrices et si possible les améliorer», a-t-il conclu.

Par ailleurs, le président a réaffirmé sa «détermination» à faire «les efforts nécessaires pour réaliser l'objectif de 1999» pour le passage à la monnaie unique européenne.

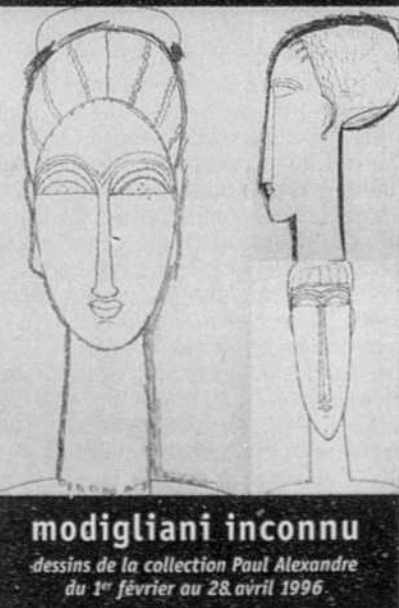
«L'union économique et monétaire est en marche. Je suis confiant dans son aboutissement», a déclaré M. Chirac, dans un discours devant un parterre de décideurs économiques à l'invitation du Chicago Council on Foreign Relations et de l'Economic Club de Chicago.

Venez au Musée des beaux-arts de Montréal découvrir la face cachée de Modigliani. 373 dessins, précieusement conservés par le Dr Paul Alexandre, vous feront découvrir un visage captivant et surtout inconnu de la vie et de l'art de ce grand artiste. Montréal est la seule étape nord-américaine de cette exposition qui a déjà attiré près d'un million de visiteurs. Vous avez jusqu'au 28 avril pour profiter de ce tête-à-tête très intime avec Modigliani.



Amedeo Modigliani (1884-1920)
D'origine italienne, Modigliani décide de poursuivre sa carrière à Paris en 1906. C'est alors qu'il rencontre le Dr Paul Alexandre qui deviendra son ami et son confident, son admirateur le plus fervent et un de ses rares acheteurs. Séparés par la guerre en 1914, les deux amis ne se reverront plus.

Modigliani avait plusieurs visages



modigliani inconnu
dessins de la collection Paul Alexandre du 1^{er} février au 28 avril 1996

Crédits: Tête de femme de face avec chignon, collier, boucles d'oreilles (à gauche); Tête de profil (en haut à droite); Tête et épaules de face avec frange (en bas à droite); «Marot, Bruxelles» Photographie H. Maertens, Bruges

Trois façons de découvrir Modigliani

À l'achat de votre billet, vous pouvez participer gratuitement aux visites commentées de l'exposition (tous les mercredis), assister à une conférence sur Modigliani (auditorium Maxwell-Cummings, le mercredi 21 février à 18h) et voir le vidéo «Enquête sur la vie, l'œuvre et le destin de Modigliani» présenté dans une salle à la fin de l'exposition.

À la manière de Modigliani
Papa pose, fiston dessine. Ou l'inverse. Ou les deux essaient de dessiner

maman, devenue pour un instant le modèle vivant à reproduire. Aux ateliers Dimanches-Esso, parents et enfants apprendront à dessiner comme Modigliani. Les ateliers ont lieu à 13h, 14h, 15h et 16h, au Correfour du Pavillon Jean-Noël Desmarais, et sont gratuits.

Offrez-vous un souvenir de Modigliani

Après l'exposition, n'oubliez pas de faire un saut à la Boutique et à la Librairie du Musée. À la Librairie, vous trouverez entre autres le livre-catalogue de l'exposition **Modigliani inconnu: dessins de la collection de Paul Alexandre**. Il est riche en documents inédits et reproduit la totalité des dessins réunis par Paul Alexandre (234,95 \$ relié et 74,95 \$ broché). Vous pourrez aussi choisir parmi plusieurs objets originaux inspirés de l'œuvre de Modigliani: bijoux, affiches, cravates, cartes... dont un magnifique loft-poster en vente exclusivement à la Boutique du Musée.

M

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

Ouvert du mardi au dimanche de 11h à 18h (jusqu'à 21h le mercredi). Billets en vente aux comptoirs Admission: (514) 790-1245 ou 1 800 361-4595. Pavillon Jean-Noël Desmarais, 1380, rue Sherbrooke Ouest. Autobus 24 ou station métro Guy-Concordia. Information: (514) 285-2000

FESTIVAL

La Presse

Département de la Culture et des Arts de la Ville de Montréal

VINO

É D I T O R I A L

Ottawa est irresponsable

Michel Venne

Il n'y a pas de plan A ni de plan B, à Ottawa. Il n'y a, visiblement, qu'un plan, dont la partie B sert, par l'intimidation, malgré ce qu'en disait hier Jean Chrétien, à rendre plus attrayante aux Québécois la partie A, composée des propositions de changement que promet le premier ministre. Mais en cautionnant le morcellement du territoire québécois ou l'exigence d'une majorité qualifiée au référendum, Ottawa crée la suspicion, suscite la division entre les citoyens, conforte les groupes extrémistes, en s'appuyant sur des notions mal fondées et contestables, ce qui est irresponsable.

Ottawa pratique la théorie du moindre mal, en somme. Plus on peint en noir les lendemains de la souveraineté, plus les propositions fédérales paraissent intéressantes. M. Chrétien ne s'en cache guère, d'ailleurs. «Il se peut que ce débat sur la partition [du territoire] fasse réaliser à plusieurs Québécois qu'il ne sera pas facile de briser un pays membre du G7», dit-il à Vancouver. Un député du Parti réformiste a traduit en plus clair: «La peur est un facteur important de motivation.» Mais les fédéralistes ont choisi de faire réfléchir les Québécois en s'appuyant sur des notions contestables et dans certains cas absolument inapplicables.

Le morcellement du territoire, advenant la souveraineté du Québec, est une idée farfelue. Selon la plupart des juristes qui se sont penchés là-dessus, l'intégrité territoriale du Québec est garantie. Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones ne leur confère pas le droit à la sécession et les droits conférés aux minorités n'accroissent ni aux anglophones du Québec, ni aux personnes résidant dans les zones frontalières (comme l'Outaouais), de pouvoir ayant un effet territorial. Cinq experts internationaux consultés par l'Assemblée nationale en 1992 (Frank, Higgins, Pellet, Shaw, Tomuschat) sont formels. «La pratique internationale ne laisse aucun doute», surtout si le nouvel État était partie d'une fédération. Si l'accession à la souveraineté du Québec se produit, «le Québec héritera de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales, notamment et y compris sur les réserves indiennes».

Les Cris de la Baie-James contestent ces conclusions. Ils affirment, comme les autres groupes amérindiens du Québec, qu'ils ont le droit de choisir, pour eux et leur territoire, de rester partie prenante du Canada. Leurs prétentions n'ont jamais été reconnues par une instance compétente. Les juristes du conseil privé à Ottawa (dont M. Dion est devenu président) arrivent eux aussi à la conclusion, dans une note interne, que «les peuples autochtones du Québec n'auraient pas le droit de se séparer de la province si celle-ci venait à faire sécession du reste du Canada».

Il est vrai que le droit international ne reconnaît pas non plus à une province le droit de faire sécession, ce qui signifie que pour devenir indépendant, le Québec devrait rechercher l'accord du Canada. Si le Canada refuse, la voie de la déclaration unilatérale de souveraineté est possible, mais elle ouvre la porte à d'innombrables difficultés. Les souverainistes, d'ailleurs, préconisent une négociation avec le Canada pour parvenir à un nouveau partenariat. C'est dire que si le OUI l'emporte lors d'un référendum, il y aurait des négociations. Dès lors, Ottawa pourrait demander à ce que la partition du territoire québé-

cois soit à l'ordre du jour. Mais voudrait-il s'aventurer sur une voie dangereuse?

D'une part, il ouvrirait une lutte à finir avec le Québec qui jamais n'admettra que son territoire est divisible. Ensuite, il cautionnerait le droit à la sécession des autochtones, ce qui pourrait donner des idées à d'autres Amérindiens en Colombie-Britannique ou ailleurs. Il encouragerait la montée de mouvements extrémistes, voire la violence, à Montréal. Ce qui prolongerait et renforcerait l'instabilité politique et aurait un effet désastreux sur l'économie, au Canada comme au Québec. C'est sans parler des appels discrets d'autres puissances étrangères en faveur d'un règlement pacifique et rapide de la crise.

Le professeur Jean-Pierre Derriennic a déjà soulevé le cas des Comores, un archipel qui a obtenu son indépendance de la France en 1975, mais dont une île, Mayotte, où 64 % de la population avait voté

NON lors d'un référendum, a conservé depuis un statut «provisoire» de «collectivité territoriale» française. Mais ce cas serait-il applicable au Québec? Il est facile de tracer la frontière d'une île. Mais où mettre la ligne délimitant à Montréal une province canadienne? Où tracer la frontière d'un Outaouais canadien?

L'idée d'exiger une majorité qualifiée des deux tiers ou des trois quarts au prochain référendum est tout aussi dénuée de sens. Au demeurant elle est inutile, puisque les référendums ont, au Québec, un caractère strictement consultatif. On peut admettre qu'une majorité qualifiée soit requise lorsque quelques centaines de parlementaires votent sur une question grave, mais lorsque c'est le peuple qui vote, la dis-

torsion de l'opinion est moindre, sans compter qu'aucun chiffre (65 %, 75 %...) ne paraît, *a priori*, mieux fondé qu'un autre. Ajoutons qu'une majorité qualifiée donne en fait un droit de veto à la minorité et constitue pour ceux qui en veulent un aveu de faiblesse. Enfin, quelle valeur devrait-on donner au droit de veto que vient d'accorder Ottawa au Québec sur les modifications qui le concernent, si le fédéral changeait unilatéralement les règles du jeu à son avantage?

Ce détour par le terrain juridique renvoie les politiciens à leurs devoirs, dans les deux camps. M. Bouchard doit prendre acte des déchirements que provoque son option et prendre les moyens d'apaiser les craintes. De même, il sait bien qu'un OUI à 51 % ne lui donne pas un rapport de force ni la même latitude qu'un appui à 60 %. Même si la règle de la majorité est généralement admise, elle s'accompagne, en démocratie, de l'exigence de tenir compte des minorités. Dans le camp d'en face, il est temps que M. Chrétien comprenne qu'il ne sauvera pas le Canada par des faux-fuyants. Il doit constater que deux millions trois cent soixante-deux mille Québécois ont voté en faveur de la souveraineté, le 30 octobre, cesser de faire comme si ces gens-là n'avaient rien compris et tenir compte d'eux dans la formulation de ses politiques. S'il en est capable.

L E T T R E S

Partition en Ontario et au N.-Brunswick

Dans leur agitation, les anglophones du Québec qui parlent de partition de la province dans le cas d'une victoire de la souveraineté, ont oublié un fait politique qui devrait, s'ils y pensent bien, refroidir leur ardeur: les francophones des autres provinces, notamment ceux vivant en Ontario et au Nouveau-Brunswick le long des frontières du Québec, pourraient eux aussi en venir à réclamer le rattachement de leur région au Québec.

Le fractionnement du Québec, s'il devait par pure hypothèse se produire, créerait un précédent dangereux pour la stabilité du reste du Canada. L'indépendance du Québec diviserait sans doute le Canada, mais sans toucher à aucune autre frontière.

C'est pourquoi on peut penser que ce projet de certains anglophones du Québec trouvera de très grands adversaires parmi les anglophones du reste du Canada.

Dans son savant traité sur *L'Accession à la souveraineté et le cas du Québec* (1976), Jacques Brossard a consacré une section à cette question.

Si ce problème venait à surgir, écrit-il, au cours des négociations canado-québécoises relatives à l'indépendance du Québec, «celui-ci pourrait soulever de son côté le problème des minorités francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui se trouvent à vivre le long des frontières du Québec».

«Cela compliquerait singulièrement les négociations et devrait sans doute se conclure, de toute fa-

çon, par «compensation» — en ce sens (emprunté au Code civil) que les deux «dettes» s'annuleraient — plutôt qu'en charcutant les territoires du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ou plutôt qu'en faisant démentager les populations concernées.»

Pierre Godard
Saint-Antoine-sur-Richelieu,
24 janvier 1996

La révolution ratée

C'est avec une profonde consternation que j'ai lu les trois textes de Pierre Lemieux intitulés «La révolution ratée», sur sa conception fantaisiste de l'homme québécois comme coureur des bois musclé et frustré. Que d'erreurs historiques dans ces articles d'extrême droite!

Les colons français ne sont jamais venus en Nouvelle-France pour fuir la tyrannie et folâtrer dans la nature! N'a-t-on pas qualifié la fondation de Montréal d'«épopée mystique»? (Nous ne sommes pas les descendants des Puritains qui, eux, fuyaient la société anglaise de leur époque. Pourtant, leur mentalité religieuse n'avait rien de celle des coureurs des bois...)

Et puis, comment tolérer cette vision paranoïaque, machiste et un brin nihiliste (pour ne pas dire raciste) de l'État-tyran, qui érige un individualisme forcené en égoïsme sacré, justifié de tout port d'arme et bêtement ignorant de la réalité collective pourtant incontournable?

Très choquant enfin est l'usage qu'on fait là de la notion de révolution: pour faire la révolution, il faut défendre une idée noble et mélorative de la société.

Or, on frémit à la pensée de vivre

dans la jungle armée et antidémocratique qui nous est si brutalement proposée. Sans parler de la perversion totale de la notion de liberté qui est sous-jacente à la «philosophie» libertarienne d'esprit américain.

Ces textes auraient dû être signés «Raskolnikov».

Raymond Leclaire
Brossard, 26 janvier 1996

Des ovnis?

La Presse Canadienne a diffusé récemment une nouvelle dont le texte commence ainsi: «Un mystère qui prend des allures de phénomène paranormal.»

Les gens de Fort Resolution sur les bords du grand lac des Esclaves voient depuis quelques temps «un trio de lumières clignotantes multicolores qui dansent dans le ciel». Il n'en fallait pas tant pour que, à nos frais, trois courageux membres de l'armée canadienne se rendent sur place en avion pour éclaircir ce «mystère». On parle d'ovni, c'est grave! Tant qu'à faire cette dépense, ils auraient dû inviter au moins un disciple de Raël à se joindre à leur périlleuse mission!

En fait, il s'agit simplement d'un phénomène bien normal, celui du parhélie. Il «est produit par la réflexion de la lumière sur les cristaux de glace qui se trouvent dans l'atmosphère» (Nouveau Larousse Illustré, 1898).

Ce n'est pas d'hier que ce phénomène est connu. Il y a plus de 300 ans, l'auteur de la *Relation des Jésuites* de l'année 1671 en donnait des détails intéressants en y ajoutant même un dessin.

Aurélien Boisvert
Repentigny, 26 janvier 1996

STÉPHANE DION PEUFINÉ SON IMAGE...



Une semaine tranquille?



DANIEL LATOUCHE

Et on dira ensuite qu'il ne se passe jamais rien au Québec.

Dimanche: le sergent Stéphane Dion proclame que s'il ne veut pas perdre Westmount, Beaconsfield et Hull, le Québec n'a qu'à bien se tenir. Du même souffle, il laisse entendre que le plan B pourrait bien être suivi d'un plan F puis d'un plan M. Le Québec entier est bouleversé. On pleure déjà la perte de Hull et de son centre-ville réputé. Les collectes s'organisent. Rimouski s'offre pour accueillir les Hullois. Matane est furieuse et demande l'intervention de l'escouade Carcajou.

La mère de Stéphane téléphone immédiatement à la maman de Lucien pour lui dire qu'elle lui obtiendra un sauf-conduit lui permettant d'aller porter des oranges à son frère Roger (le monoclé favori de Lucien) retenu à Hull. Les choses ont l'air de vouloir s'arranger. Le fiston-sergent s'en va visiter les montagnes Rocheuses où il rencontre le futur ministre Brassard en train d'apprendre l'anglais. Il croise aussi Guy Chevrette boudant et Mme Blackburn tenant une taupe par la queue. Les deux n'ont pas l'air contents. La même journée, Daniel Johnson suggère de prendre les propos du jeune sergent très au sérieux: «Je suis contre ce qu'il dit, mais je ne peux m'empêcher d'appuyer le raisonnement qui l'a conduit à tenir des propos qui dépassent ma propre pensée avec laquelle je suis néanmoins d'accord.» RDI tient sa première émission spéciale avec huit linguistes pour déchiffrer les propos de Daniel «langue-de-bois».

Lundi: Lucien Bouchard annonce que pour la première fois depuis l'été 1990, le Québec aura un «vrai» gouvernement. On n'a pas la moindre idée de ce dont il parle. Personne n'ose demander son avis à Daniel. Il le donne quand même et déplore le départ de Richard Le Hir du conseil des ministres. RDI se réunit de nouveau pour discuter de la chose.

Pour prouver sa bonne volonté et son esprit de réconciliation, le capitaine Stéphane «John Wayne» Dion annonce qu'il a recommandé au cabinet fédéral d'accepter la souveraineté du Québec si Lucien obtenait une majorité de 103 % du vote. Daniel Johnson fait savoir aux médias

qu'il songe sérieusement à douter de la stratégie fédérale et qu'il se donne trois jours pour y réfléchir. RDI se met en *stand-by*. On parle même d'annuler l'émission spéciale consacrée à la séance du conseil municipal de Lethbridge où l'on s'apprête à discuter des inscriptions bilingues dans les toilettes des écoles françaises de la ville.

Mardi: le lieutenant-colonel Stéphane «Hannibal» Dion hausse le ton et informe les Québécois que s'ils se séparent, ils vont devoir garder Hull. La panique s'installe. Matane respire. Le Parti libéral du Canada (sous-section du Québec) informe la population que son chef, M. Daniel «peut-être» Johnson, achève sa compilation des arguments favorables (au nombre de 430) à une condamnation publique de l'attitude du gouvernement fédéral. Dès que le chiffre magique de 500 sera atteint, une conférence de presse sera convoquée. RDI organise une émission spéciale de deux heures sur la fin de la bouderie de Guy Chevrette. Le Point publie en primeur la liste des 430 arguments déjà découverts.

Mardi soir: Sheila Copps annonce qu'elle prendra quelques semaines pour étudier les recommandations du rapport Juneau mais déjà, elle se dit satisfaite de ce que dorénavant, Radio-Canada pourra contribuer plus efficacement à l'unité canadienne. Elle n'a cependant pas cru bon de répondre au journaliste lui faisant remarquer que le rapport ne lui avait pas encore été transmis officiellement. RDI annule son émission spéciale.

Mercredi, dans l'avant-midi: les États généraux de l'éducation reviennent aux Québécois — ceux-là mêmes demeurés en état de choc à l'idée de perdre Hull — que leur système d'éducation est en demi-faillite. L'ancien ministre de l'Éducation,

Jean Garon, réplique que si on lui avait laissé le temps de terminer son mandat, la situation n'en serait pas restée là. «Je n'aime pas les choses à moitié faites», déclare-t-il.

La rumeur court que Daniel «Oui-Non» Johnson a trouvé 35 des 70 raisons supplémentaires lui manquant pour intervenir. Au même moment, le colonel Steph «Rocky» Dion laisse entendre que si effectivement les «sécesso-séparatistes» atteignent la barre des 103 % d'appuis auprès de l'électorat, ce sera la preuve qu'ils ont triché. Ottawa n'aura plus alors qu'à appliquer le plan T, c'est-à-dire l'occupation militaire de tous les endroits stratégiques (les Dunkin' Donuts, la taverne Chez Bob, etc.). Entre-temps, le plan R-S + aura été déclenché: tous les Québécois «séparatistes» et leurs lignes à pêche seront «concentrés» dans les cabanes de Sainte-Anne-de-la-Pérade en espérant que la glace de la rivière ne fondra pas trop vite. Daniel Johnson annonce que son hésitation tirée probablement à sa fin et qu'entre 6h et 9h demain soir, il devrait probablement se fâcher brièvement et déplorer l'approche des fédéraux. Le Point rassemble en studio les 35 nouvelles raisons pour un débat de société. RDI annonce en primeur l'émission à venir au Point, une émission qui sera par ailleurs analysée vendredi soir au Point Médias. Deux des 35 raisons prennent peur et font défaut.

Jeudi: M. Juneau fait la démonstration que la meilleure façon pour Ottawa de sauver un milliard, c'est encore de venir le chercher dans nos poches. RDI, Le Point, La Petite Vie, Mme Fortin et Sheila vont prendre une bière pour fêter l'événement. Mme Blackburn fait une entrée remarquée avec une taupe. On l'invite à s'asseoir (la taupe).

Jeudi dans la soirée, M. Johnson révèle s'être effectivement choqué vers 19h34, RDI a manqué le coup.

Les choses semblent vouloir s'arranger pour le chef libéral installé en plein milieu de la voie ferrée et regardant bravement dans les yeux le train fou piloté par le généralissimo «S. Franco» Dion fonçant sur lui à vive allure, il déclare: «Ce n'est pas grave. Ottawa est en dehors de la track.» Le train passa, siffla trois fois et alla se perdre du côté de Hull.

À P R O P O S

...du public et du privé

Selon une nouvelle étude de la Banque Mondiale, la meilleure façon de garantir la qualité du service pour la santé et l'éducation est d'associer le secteur public et le secteur privé, car aucun des deux ne peut assurer une qualité, une efficacité et une équité maximales pour toutes les couches de la population.

L'étude a révélé que le secteur privé est souvent plus performant que le secteur public en matière de prestations sociales. Ces prestations pouvant souvent être fournies effi-

cacement par des agents privés tels que les ONG et les associations (à but lucratif ou non), les gouvernements sont invités à «se concentrer sur ce qu'ils font de mieux» et à servir les intérêts des plus pauvres en intervenant sur la réglementation (pour faciliter l'accès et assurer la qualité) et le financement». L'État a donc encore un grand rôle à jouer dans la prestation des services de base, «mais il ne doit pas nécessairement les fournir lui-même».

Bulletin, Banque Mondiale, octobre 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La divisibilité du Québec et du Canada

Pas si meurtrie, Apple

Ce n'est pas l'ampleur des pertes qui inquiète les actionnaires, mais leur cause: des prévisions de vente erronées

FRANÇOIS LORRAIN

Professeur au département de mathématiques et d'informatique Collège Jean-de-Brébeuf

Les journaux parlent beaucoup, depuis quelque temps, des pertes de 65 millions de dollars annoncées par la société Apple et de sa vente possible à Sun Microsystems. Dans cette page, vendredi dernier, par exemple, François Touchette signalait le texte intitulé «Ne faire qu'une bouchée d'Apple». Certaines informations, souvent alarmistes, circulent dans la presse. Ce n'est pas l'ampleur des pertes d'Apple qui inquiète ses actionnaires: 65 millions, sur des ventes qui se chiffrent en milliards, en soi c'est peu. Ce qui est inquiétant, du point de vue des actionnaires, c'est la cause de ces pertes — des prévisions de vente erronées — qui font qu'Apple vend moins d'ordinateurs bas de gamme (Performa, Power Macintosh 6000), mais beaucoup plus de haut de gamme (Power Macintosh 7000, 8000, 9000) que prévu. Le problème majeur d'Apple, au niveau de la production, est qu'elle ne suffit pas à la demande! Sa difficulté d'établir des prévisions fiables, avec tous les problèmes qui s'ensuivent, voilà ce qui ébranle les investisseurs.

Le problème n'est pas la plate-forme Macintosh elle-même: Apple demeure un chef de file sur la convivialité et l'innovation technologique. Ce n'est pas non plus la demande, qui est grande. L'annonce des pertes d'Apple n'a d'ailleurs pas fait chuter la valeur des actions, initialement; ce n'est que depuis quelques jours, avec toutes les rumeurs de tractations qui circulent, que le titre Apple a chuté légèrement (33 \$ à 31 \$ environ il y a quelques jours).

Et contrairement à ce qui se dit, la partie ne se joue pas entre Apple et IBM, mais entre Apple et Microsoft. D'une part, IBM n'est plus le géant qu'il a déjà été: Compaq vend maintenant plus de micro-ordinateurs qu'IBM; la plate-forme qu'IBM tente de diffuser, OS/2, ne se répand guère; et les ordinateurs utilisant la puce PowerPC (la même que met Apple dans ses Power Macintosh) et fabriqués par IBM ne se vendent pas tellement.

D'autre part, Apple et IBM ont conclu depuis quelques années une alliance stratégique qui débouche sur une norme commune de fabrication d'appareils (CHRP, *Common Hardware Reference Platform*, alias plate-forme PowerPC), à laquelle adhèrent plusieurs autres fabricants. En réalité, Apple et IBM sont des alliés objectifs, devant leur commun adversaire: le géant Microsoft, producteur des plates-formes MS-DOS, Windows et Windows NT, qui dominent près de 90 % du marché mondial. Il faut donc voir, derrière les difficultés présentes d'Apple, un aspect très positif: la qualité d'Apple, et la demande qui s'ensuit, sont toujours là. C'est le moment pour Apple de réajuster son tir, en se restructurant de façon à mieux répondre aux besoins du marché.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Poiré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis); La Documentation: Gilles Paire (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avriil, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perron, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCorrèges, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

Incompétence ou provocation?

Les déclarations de la nouvelle vedette fédéraliste n'ont rien à faire avec la science politique et l'éthique devant régir les rapports entre les nations

HENRI LAMOUREUX

Écrivain

Professeur d'éthique sociale qui enseigne les principes de l'action collective à l'Université de Montréal, à l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke

Depuis quelques semaines et particulièrement depuis son entrée au cabinet de Jean Chrétien, Stéphane Dion s'est fendu de quelques déclarations explosives dont on ne sait trop que penser de leur signification réelle.

Dans un premier temps, le jeune ministre-vedette affirme sans rougir que si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. Pour étayer sa thèse, il recourt à une sophistique bizarre dont on pourrait rigoler si l'enjeu n'était aussi important.

Ainsi, dit le suave néophyte de la politique fédérale, si on doit reconnaître le droit du peuple québécois à l'autodétermination, il en va de même pour celui d'une ville, d'une municipalité régionale, d'une fraction de territoire.

Ce raisonnement tordu est une insulte à l'intelligence et vaudrait un «E» à n'importe quel étudiant en science politique qui oserait l'affirmer.

Je voudrais faire remarquer à M. Dion, qui le sait pourtant très bien, que le droit à l'indépendance est un attribut des peuples et des nations. Le corollaire de ce droit étant le respect du territoire auquel ce peuple ou cette nation est associé. Dire qu'une municipalité régionale de l'Outaouais ou qu'une municipalité de la partie ouest de l'île de Montréal pourrait bénéficier de ce privilège est une fumisterie et un non-sens.

Selon ce chétif raisonnement, il serait tout aussi légitime de dire que si un village du Nouveau-Brunswick limitrophe du Québec, ou une vaste ferme du Manitoba, propriété d'un francophone nationaliste, voulait devenir québécois, eh bien, il en serait ainsi. M. Dion sait cela. Je dois donc croire qu'il ne s'agit là que pure provocation de sa part. Ce qui le déshonore.

M. Dion en rajoute. Il dit que le Québec ne peut accéder à l'indépendance à moins d'affirmer sa volonté par un vote qualifié à hauteur de 60 % ou plus. Foutaise!

L'argument central de cette nouvelle élocution, telle qu'entendue au bulletin d'informa-

tion de RDI, est qu'une telle décision entraînerait des conséquences graves pour les nouvelles générations. Stéphane Dion a mal lu *L'Éthique de la responsabilité* de Jonas. Ben voyons! Terre-Neuve est devenue canadienne par la peau des dents, voire, selon certains, par fraude électorale.

Beaucoup de pays européens sont devenus membres de la CEE par des majorités ténues. M. Dion peut-il raisonnablement prétendre que ces décisions ne portent pas à conséquence?

Dans beaucoup de cas, des pays accèdent à l'indépendance sans référendum, soit par la force des armes, comme ce fut le cas des Américains, ou par la négociation entre les parties, comme ce fut le cas de plusieurs pays colonisés. Dans d'autres circonstances, des pays sont nés de la volonté des colonisateurs, au mépris des frontières naturelles et au coût de la division des peuples.

M. Dion sait peut-être aussi que l'existence même du Canada ne doit rien à un vote populaire qualifié puisque jamais référendum ne fut tenu sur ce projet. La réalisation de celui-ci ne fut pourtant pas sans conséquence pour les francophones vivant au nord du 45^e parallèle et pour les peuples autochtones qui furent spoliés par les grandes compagnies avec le concours très actif du Parlement canadien.

Et que dire de l'imposition de la Constitution de 1982! J'en déduis donc que, selon la logique de Stéphane Dion, le Canada est tout à fait illégitime. Je lui concéderai cette conclusion qui est aussi la mienne.

En réalité, les divagations de Stéphane Dion n'ont strictement rien à faire avec la science politique et l'éthique qui devraient régir les rapports entre les nations. Elles ont tout à voir avec la plus vulgaire provocation et constituent une atteinte à l'intelligence des Québécois et des Canadiens. Plus, il s'agit d'une très dangereuse entreprise dont le résultat pourrait bien être contraire à celui escompté.

Ainsi, nous pouvons légitimement formuler l'hypothèse que l'objectif de cet exercice est triple. D'une part, Stéphane Dion et ceux qui rigolent à ces facéties pourraient souhaiter provoquer une réaction violente chez certains Québécois. La chose s'est déjà vue comme l'ont révélé plusieurs commissions d'enquête dans les années 70.

D'autre part, se sachant très faibles au Québec et sentant s'accroître la fortune d'une extrême droite «bon-chic-bon-genre» au Canada, les libéraux pourraient vouloir doubler le Re-

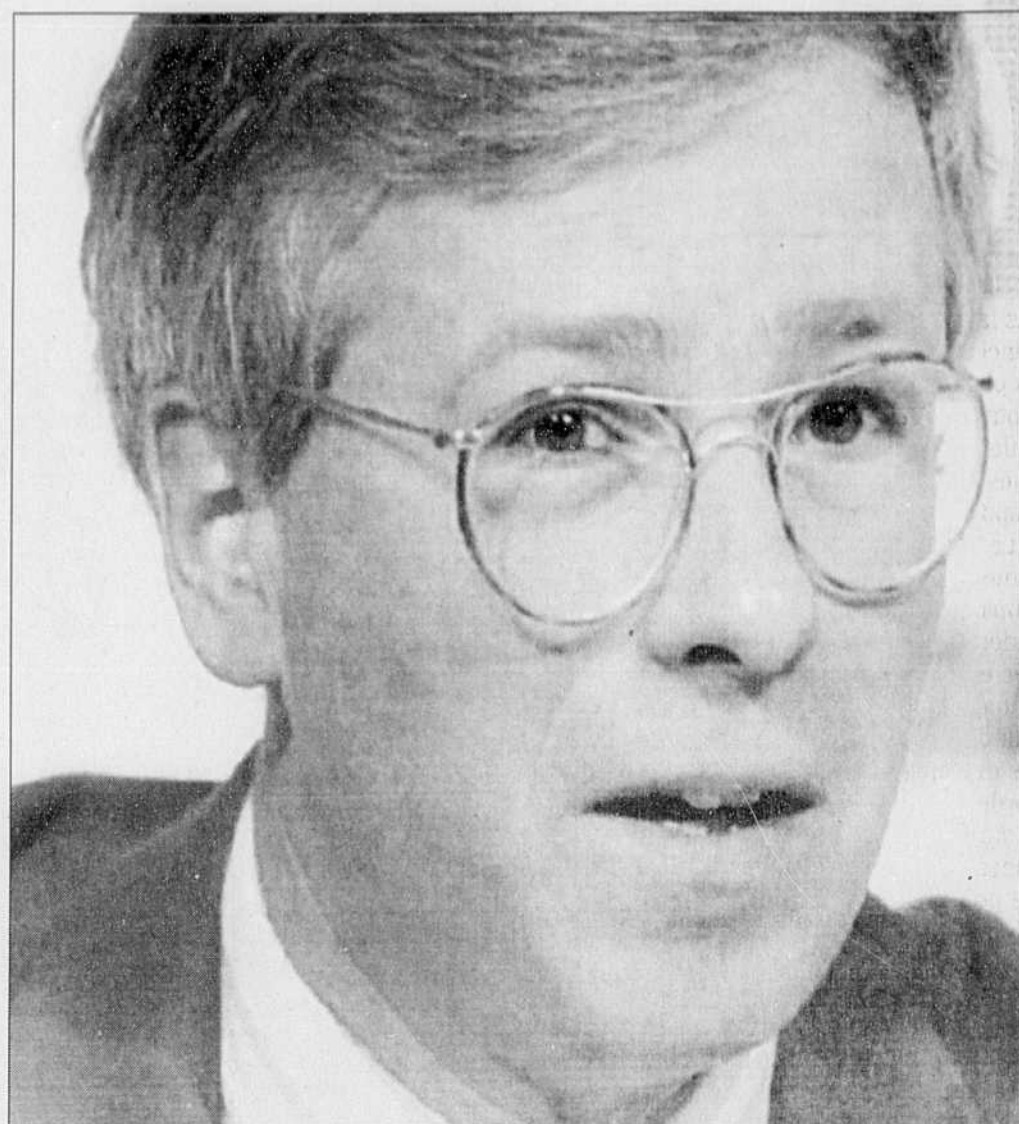


PHOTO PC

Stéphane Dion, ministre responsable des Affaires intergouvernementales.

«Terre-Neuve est devenue canadienne par la peau des dents, voire, selon certains, par fraude électorale. Beaucoup de pays européens sont devenus membres de la CEE par des majorités ténues. M. Dion peut-il raisonnablement prétendre que ces décisions ne portent pas à conséquence?»

form Party sur la question du Québec et donner plus que le client n'en demande.

Enfin, ces pitoyables provocations pourraient aussi marquer un positionnement du fédéral et des provinces en vue de l'échéance des négociations constitutionnelles de 1997.

Durcir le ton et les positions pour paraître éventuellement généreux, voilà une misérable tactique qui pourrait tenter celles et ceux qui ont eu la frousse de leur vie lors du référendum d'octobre 1995.

Quoi qu'il en soit de leur intention, en agitant leurs épouvantails et en misant sur un cer-

tain terrorisme politique mou pour atteindre leur objectif, les politiciens fédéraux donnent la pleine mesure de ce qu'ils sont et se discréditent irrévocablement.

Outre l'affirmation d'un ego monumental et d'un despotisme politique précoce, reste à savoir ce qui motive celui qui n'hésite pas à s'associer aux extrémistes anglophones, pas plus qu'il n'hésite, lors de la dernière campagne référendaire, à souhaiter l'affaiblissement économique du Québec comme méthode de persuasion.

Y a-t-il un psy dans la salle?

Loi 101

Ménard devrait se tourner la langue sept fois

À une journée d'intervalle, nous avons eu droit à deux déclarations divergentes du même gouvernement sur la question du français à Montréal

JEAN-CLAUDE CORBEIL

Linguiste, spécialiste des questions d'aménagement et de politique linguistiques

Vraiment, le tout nouveau gouvernement Bouchard part en ordre dispersé dans le dossier linguistique. Nous avons eu droit, à un jour d'intervalle, à deux déclarations pour le moins divergentes sur la question du français à Montréal; l'une, du premier ministre lui-même à l'émission *Le Point*, l'autre, lors de la première sortie publique de Serge Ménard en qualité de ministre d'État responsable du dossier de la métropole (*Le Devoir*, 31 janvier 1996).

En réponse à Jean-François Lépine qui faisait allusion à un régime linguistique particulier pour Montréal, Lucien Bouchard a affirmé sans hésitation qu'il n'en était pas question, puisque la situation du français à Montréal est toujours fragile et qu'il est très important que son usage se généralise davantage à Montréal.

Parler à la légère

Pour couper court à l'argument voulant que la loi 101 nuise au développement économique, il a vigoureusement affirmé que l'usage du français ne freine en rien l'activité économique de la métropole, pas plus qu'il ne freine celui des autres régions. Malheureusement, la presse écrite, encore moins la presse anglophone, n'a pas rapporté ces déclarations, pour le moins significatives de l'orientation de la pensée du nouveau premier ministre du Québec au soir de son assermentation.

Serge Ménard est d'un autre avis, du moins d'après ses propos du 31 janvier qui s'inspiraient beaucoup plus, à l'évidence, de ses propres perceptions que d'une connaissance réelle de la question. Il s'est publiquement interrogé sur la pertinence de la loi 101: il met en doute que l'avenir du français soit en danger à Montréal, prétend que les attitudes des anglophones ont beaucoup changé «puisqu'ils adorent le caractère francophone de Montréal et qu'ils apprennent de plus en plus le français».

Si Serge Ménard était un simple citoyen, ses perceptions vaudraient ce que valent celles d'un autre. Mais il est mi-



PHOTOS PC

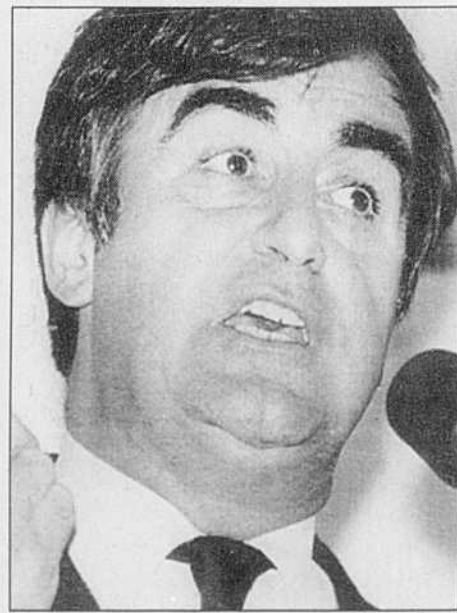
Le ministre d'État à la Métropole Serge Ménard.

nistre d'État et un ministre n'a pas le droit de parler à la légère d'une question aussi explosive. Le mal est fait. Les déclarations de Ménard ont fait la manchette de tous les médias anglophones le lendemain. Les anglophones reprennent espoir de se débarrasser de cette maudite loi 101, ils ont trouvé un allié au sein même du cabinet.

Et les francophones se retrouvent une fois de plus en contradiction avec eux-mêmes, partagés, pour les anglophones, entre les pseudo-progressistes qui atténueraient la loi 101 et les xénophobes qui rêvent encore de l'unilinguisme au Québec. Bien difficile de s'en tenir aux faits dans un débat aussi mal engagé.

D'après le contexte de l'allocation, M. Ménard était soucieux de réconciliation avec la communauté anglophone, ce qui l'aurait amené sur le terrain miné de la langue. Drôle de réconciliation, qui braquera cette fois la population francophone et qui ravivera les oppositions entre les deux groupes sur la question linguistique.

Drôle de réconciliation puisque l'opinion publique, anglophone et francopho-



Le premier ministre Lucien Bouchard.

ne, est devant deux déclarations contradictoires du même nouveau gouvernement exactement sur le même sujet. Drôle de réconciliation enfin parce qu'on ne peut pas faire l'avenir du Québec en sacrifiant la politique linguistique et parce que rien ne prouve que «les attitudes des anglophones» aient changé à l'égard de la loi 101, qui demeure leur bête noire d'après toutes les études sur ce point.

M. Ménard vient de créer des attentes chez les anglophones, tout comme M. Godin quand il promettait d'éliminer les «irritants» de la loi 101 ou M. Bourassa lorsqu'il s'engageait à autoriser l'usage de l'anglais dans l'affichage public. Des attentes qui risquent d'être encore déçues, parce que la situation réelle, les fameux faits, n'est pas aussi idyllique que le pense Serge Ménard. Vraiment, les mêmes bourdes se répètent.

M. Ménard est-il au courant que le gouvernement Parizeau, dont il faisait partie comme ministre de la Sécurité publique, a commandé un bilan de la situation linguistique au Québec, et donc à Montréal, avant d'entreprendre toute modification à la

Charte de la langue française? C'est sa collègue, Louise Beaudoin, qui en a la responsabilité. Le rapport devrait être déposé très bientôt. La prudence de M. Parizeau contraste avec la frivolité des propos de M. Ménard. Lui savait qu'avant d'ouvrir la boîte de Pandore de la politique linguistique, il fallait disposer d'une très bonne analyse de la situation sur laquelle fonder une restructuration de la Charte et avant de donner des espoirs aux uns et aux autres.

Les tendances en faveur de l'anglais

M. Ménard est-il au courant des nombreuses études du Conseil ou de l'Office de la langue française qui confirment toutes que les tendances lourdes jouent toujours en faveur de l'anglais au Québec. J'en doute, parce qu'il aurait alors été plus prudent. On ne parle pas de ce qu'on ne connaît pas, encore moins lorsqu'on est ministre. On s'informe d'abord, surtout quand rien ne presse et que le sujet est, il doit bien le savoir, hautement dangereux politiquement.

Puisque M. Ménard se fonde sur ses perceptions, il doit, au moins, se rendre compte que les immigrants choisissent toujours l'anglais en majorité, fondamentalement parce que, pour eux, du moins en sont-ils convaincus, c'est la langue la plus utile, la langue du succès économique et la langue du Canada qu'ils préfèrent, puisqu'ils sont toujours au Canada et que c'est le Canada qui les a recrutés.

Depuis la crise de Saint-Léonard qui a déclenché le cycle des lois linguistiques, on sait que le comportement des immigrants reflète exactement le statut de la langue française au Québec. Il reste du chemin à faire pour que ce statut soit celui de langue commune de tous les Québécois, langue indispensable et normale entre citoyens du même pays.

À l'évidence, le premier ministre devra donner des directives à ses ministres sur le dossier de la langue, harmoniser si possible leurs positions sur le sujet ou, tout au moins, mettre au pas les tenants des concessions rentables à court terme, pour une carrière politique personnelle, mais désastreuses pour l'avenir de tous les Québécois, de toutes origines.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

OSM

Pas question de se tourner vers les gouvernements

SUITE DE LA PAGE 1

La firme privée, Bazin, Larouche, Sormany, Vigneault prendra désormais en charge les activités communications et marketing de l'OSM. Ce geste devrait permettre des économies de plus de 100 000 \$ annuellement en dépenses administratives.

Malgré ces chambardements et un important manque à gagner, la directrice générale Michelle Courchesne ne considère pas que la survie de l'OSM est menacée. Elle reconnaît par contre qu'il y a «urgence» à mater le déficit et elle se donne deux à trois ans pour y arriver.

«C'est une situation sérieuse et il faut y voir rapidement», admet Mme Courchesne, qui attribue les problèmes financiers de l'OSM aux faibles revenus qu'il génère. «Il faut absolument accomplir des gestes pour augmenter nos revenus, aussi bien au plan de l'assistance en salle que de nos commanditaires et de nos levées de fonds», soutient la directrice générale. Et pour augmenter ses revenus, l'OSM, qui en est à sa 63^e saison, veut en tout premier lieu se tourner vers l'entreprise privée, les commanditaires et la générosité du public.

Le président du conseil d'administration de l'OSM, Pierre Brunet, avait annoncé en mai dernier la création d'un fonds de dotation qui pourrait atteindre 15 millions d'ici quatre ans. Ce projet est cependant demeuré lettre morte au cours des derniers mois.

«Il [le fonds] sera réactivé éventuellement. Je ne peux dire quand, mais ça fait partie des choses qu'on va décider au cours des prochaines semaines», affirme Mme Courchesne.

Un fonds de dotation reçoit des contributions en capital. Les revenus et intérêts du fonds sont ensuite versés à un organisme, en l'occurrence l'OSM.

Mme Courchesne estime que la réactivation de ce fonds de dotation pourrait «être une piste de solution» pour atteindre l'équilibre budgétaire à moyen terme. «C'est encore un projet qui est très actif à l'OSM», dit-elle.

Il est toutefois hors de question pour Mme Courchesne de se tourner vers les gouvernements — «ils soutiennent déjà de façon importante l'OSM» — afin d'obtenir un financement supplémentaire.

Sur un budget annuel de 13 millions, environ cinq millions proviennent en effet des trois piliers de gouvernements. À lui seul le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) injecte chaque année 2,6 millions dans l'OSM. Le gouvernement fédéral y consacre pour sa part près de deux millions et la Ville de Montréal, près de 400 000 \$.

Autre manière d'accroître les revenus de l'OSM: attirer un public plus large, ce qui suppose une révision de la tarification.

La clientèle de l'OSM a chuté de 30 % depuis six ans, phénomène qui s'inscrit dans une tendance générale en Amérique du Nord.

L'OSM entend donc accroître sa visibilité et se «rapprocher du public». Pour y parvenir, une stratégie publicitaire «plus agressive, plus élargie» sera mise de l'avant en collaboration avec la firme Bazin, Larouche, Sormany, Vigneault.

Benoît Gignac, porte-parole de la firme, promet que le lancement de la saison 1996-97 de l'OSM, prévu à la fin du mois de mars, sera tout à fait différent. Une «approche renouvelée» devrait être présentée au public.

Impossible d'en savoir davantage, sinon que les activités de financement (billetterie, abonnements, commandes, levées de fonds) ont été regroupées au sein d'une même unité. «Le but, c'est de développer de nouveaux publics», conclut Mme Courchesne.

CHRÉTIEN

«Il n'y a pas de plan A ou de plan B»

SUITE DE LA PAGE 1

«Il n'y a pas de plan A ou de plan B», a dit M. Chrétien, associant ces concepts à des fabulations de journalistes. «Nous travaillons» sur ce qui a été mentionné plus haut «pour rendre la fédération plus efficace. C'est ce sur quoi nous avons passé le plus de temps [au cabinet] en ce qui a trait à l'unité nationale.»

On pourrait cependant en apprendre davantage sur les détails de la stratégie d'Ottawa lors d'un discours du Trône qui sera présenté dans la dernière semaine de février. Le Sénat ayant adopté hier le projet de loi C-110 sur les vetos constitutionnels régionaux (voir texte en page A 5), le gouvernement a en effet décidé de proroger la session parlementaire qui devait reprendre lundi et de donner au nouveau cabinet quelques semaines de préparation. La reprise des travaux sera suivie, quelques jours plus tard, du troisième budget Martin. D'autre part, on a promis pour bientôt l'annonce du déclenchement de six élections complémentaires, dont trois au Québec.

M. Chrétien a également été appelé à commenter les propos récents de certains de ses alliés, qui s'inquiétaient des allu-

sions de plus en plus directes d'Ottawa à la partition d'un éventuel Québec souverain. Le premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow avait parlé d'approche défaitiste, alors que le chef libéral québécois Daniel Johnson avait mentionné que ces considérations étaient «à côté de la track».

«Nous avons passé une bonne partie des réunions à discuter de l'économie, de la création d'emplois. Nous avons discuté aussi de la fédération et des moyens à prendre pour que la fédération fonctionne très bien, a-t-il réitéré. Alors je ne sais pas pourquoi M. Johnson a dit [cela].»

Sur cette question de la partition, le premier ministre a affirmé qu'il s'agissait d'une «question purement hypothétique» mais que sa «logique» voulait qu'elle s'applique aussi bien au Canada qu'«à ses parties».

À cet égard, ayant visiblement senti la soupe chaude alors que le débat risquait de dérapier, M. Chrétien a cru bon de justifier ses propres déclarations, assimilées à la «ligne dure», sur le principe d'un découpage territorial. «Ce n'est pas moi qui ai commencé le débat. Ce sont des groupes organisés du Québec, puis M. [Lucien] Bouchard lui-même qui a dit que

le Canada n'était pas un pays normal, et nous lui avons répondu», a-t-il expliqué.

«Mon objectif n'est pas la partition du Canada, ni celle du Québec. Mon objectif, c'est que le Québec demeure à l'intérieur du Canada et, si c'est le cas, ce sera la meilleure façon pour le Québec de ne pas faire face à la partition, parce que la Constitution du Canada stipule que personne ne peut changer les frontières du Québec sans son consentement.»

Par ailleurs, au Bloc québécois, on a raillé la valse-hésitation à laquelle se livre Ottawa par les temps qui courent. «C'est une semaine de flip-flop pour MM. Dion et Chrétien», a lancé le chef intérimaire du Bloc québécois, Gilles Duceppe. «On pense qu'ils n'ont plus de plan du tout.»

Quant à l'enchevêtrement constitutionnel de la reconnaissance du Québec comme société distincte, dont Stéphane Dion a fait l'un de ses chevaux de bataille, le premier ministre a réitéré son impossibilité d'agir unilatéralement.

«Nous allons en discuter avec les gouvernements provinciaux, [mais] tout dépendra de ce que le gouvernement du Québec voudra faire. Nous avons dit que nous n'allions pas l'enchaîner à la Constitution sans le consentement du Québec.»



PHOTO PC

Jean Chrétien: une «question purement hypothétique».

POLICIERS

«Exagération monumentale»

SUITE DE LA PAGE 1

«Le projet en question, soutient Michel Martin, a été élaboré dans le plus grand secret et en marge des discussions qui ont cours depuis des mois autour des services de base dans la police. J'ai entendu parler de ça pour la première fois à la mi-décembre et tout à fait par hasard par une source au ministère de la Sécurité publique.»

En vertu de la Loi de police actuelle, la Sûreté du Québec peut offrir des «services de première ligne» aux municipalités de 5000 habitants et moins qui le désirent mais laisse aux corps policiers municipaux ou intermunicipaux le soin de desservir les municipalités de 5000 habitants ou plus. Or, le projet à l'étude, qui vient d'être entériné par le conseil des ministres, de l'aveu du directeur de la SQ, Serge Barbeau, prévoit que la Sûreté pourrait offrir ses services aux villes de 5000 habitants ou plus.

Un bouleversement majeur, selon la Fédération, qui craint des pertes d'emplois massives au profit de la SQ. Elle exige donc du nouveau ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, «qu'il jette le projet à la poubelle et revioie tout le dossier avec les parties impliquées». À son bureau, un porte-parole, Jean Garon, souligne que le ministre ne fera aucun commentaire avant d'avoir pris connaissance du document.

Au ministère de la Sécurité publique, ainsi qu'à la Sûreté du Québec, la réaction de la Fédération est qualifiée «d'exagération monumentale».

«Oui, il y a un projet d'amendement sur la table, mais non, l'objectif visé n'a rien à voir avec le démantèlement progressif des corps policiers municipaux», déclare Sylvain Ayotte, adjoint au sous-ministre associé du ministère. «Le but recherché est de permettre aux municipalités de 5000 habitants ou plus, qui sont soit isolées, éloignées ou dans une situation financière précaire, d'être desservies par la SQ. Il n'est nullement question de permettre à la Sûreté de faire n'importe quoi, n'importe où. Le projet contient des balises, c'est évident.»

«Ah oui? Alors comment se fait-il que je n'aie pas vu une seule [de ces balises]?», s'interroge Michel Martin. Je l'ai pourtant lu trois fois, ce projet-là!»

La Sûreté du Québec, le directeur Serge Barbeau s'explique mal «les faussetés» et «l'interprétation erronée» véhiculées par M. Martin. «D'abord, il est farfelu et totalement ridicule d'insinuer que le ministre Ménard et moi avons concocté ce projet-là en cachette [même commentaire au bureau de Serge Ménard]. Voyons donc! Deuxièmement, ce projet n'a qu'un but: permettre aux municipalités de 5000 habitants et plus, qui, pour toutes sortes de raisons, ne peuvent se payer un corps de police, de conclure des ententes de ser-

vice avec la Sûreté. En vertu de loi actuelle, la SQ ne peut que leur offrir des services de première ligne [donc limités]. Le projet à l'étude vise à leur donner un service complet. Et au coût réel, non à rabais, je tiens à le préciser. Franchement, je ne vois pas le problème.»

«Le problème, répond Michel Martin, de la Fédération des policiers, c'est que la SQ va se mettre à faire du maraudeur un peu partout — pourquoi pas à Longueuil tant qu'à y être, rien ne les empêchera de le faire — pour tenter de convaincre les maires qu'ils seraient beaucoup mieux desservis par la SQ que par un petit corps municipal sans envergure. Le problème, aussi, c'est que le directeur de la SQ n'hésitera pas à se présenter dans leur bureau en leur faisant miroiter un service amélioré pour une facture moins salée. Et je comprends pourquoi: dans le calcul de sa facture aux municipalités, la SQ ne comptabilise plus les contributions de l'employeur au fonds de pension des employés, ce qui signifie que la différence entre le coût réel des services de la SQ et le coût facturé aux municipalités sera absorbée par la majorité des contribuables.»

Foutaise que tout cela, selon le directeur de la SQ, Serge Barbeau.

«Tout cela n'a ni queue ni tête, dit-il. Comme tout le monde, la SQ vit à l'heure des compressions budgétaires. Le prix facturé aux municipalités sera le prix réel des coûts des services que nous leur offri-

ront. Comment imaginer que le gouvernement accepterait qu'il en soit autrement? Pour ce qui est de la possibilité de voir un jour la SQ à Longueuil, Boucherville ou Saint-Hubert, c'est insensé, même si, en théorie, oui, rien ne nous empêcherait de faire des démarches auprès des maires, à leur demande. Mais entre la théorie et le bon sens, il y a toute une marge. En Ontario, par exemple, où un projet similaire est en vigueur, la police provinciale a parfois du mal à desservir des municipalités de 15 000 habitants. Comment imaginer que la SQ, avec son mandat provincial, pourrait desservir une ville, comme Longueuil, de 137 000 personnes? Soyons sérieux!»

Ce nouvel affrontement entre la Fédération et la SQ, le premier depuis le raid de la Sûreté à Chambly, en septembre 1994, éclate au moment où le gouvernement du Québec s'apprête à approuver la refonte de l'organisation policière, imaginée par l'ex-ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard.

Redéfinition des services de base, nouvelle répartition des enquêtes policières, cette réorganisation tant attendue fait craindre le pire aux policiers municipaux, qui se contenteraient très bien du *statu quo*.

«Oui, tout à fait, souligne Michel Martin. Mais le ministre Ménard a décidé qu'il voulait faire plaisir à ses amis de la SQ, alors, nous, on va se battre, on ne se laissera pas passer sur le corps.»

CHANSON

Il faut faire avec la chanson ce que nous avons fait avec la fiction française à la télévision

SUITE DE LA PAGE 1

tant controversés? Pas du tout. Chez les radiodiffuseurs, on remet en question la façon dont les producteurs interprètent ces chiffres.

«Il y a souvent un décalage entre ce que souhaitent les auditeurs et ce qu'ils écoutent réellement, dit Guy Banville, un Québécois qui dirige la programmation d'Europe 2. On peut bien demander aux gens s'ils sont pour la protection de l'environnement, cela ne veut pas dire qu'ils sont prêts à trier leurs déchets tous les soirs.»

Les radiodiffuseurs affirment que leurs propres enquêtes font entendre un son de cloche différent. Les chansons en anglais l'emportent presque toujours dans les sondages, où les diffuseurs demandent aux participants de sélectionner, après écoute, les titres qu'ils préfèrent. Cela est vrai même dans une station comme Europe 2, qui s'adresse aux jeunes adultes et dont la programmation française est depuis longtemps majoritaire.

Quoi qu'il en soit, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé du respect des quotas, n'entend pas

plier devant les protestations. Les radiodiffuseurs devront impérativement respecter les quotas qui s'accomplissent de l'obligation de programmer 20 % de nouveaux talents. Le contrôle sera mensuel et les délinquants seront sanctionnés dès le mois d'avril.

«Les quotas seront appliqués à la lettre, confirme Georges-François Hirsch, membre du CSA. Les contrevenants pourront se faire imposer des amendes calculées en proportion de leur chiffre d'affaires et même une suspension de permis qui pourra durer jusqu'à un an. [...] Il faut faire avec la chanson ce que nous avons fait avec la fiction française à la télévision. Il y a dix ans, elle était pratiquement inexistante. Aujourd'hui, elle arrive première à l'audimat. Si vous n'offrez pas aux gens de la chanson en français, ils ne peuvent pas en vouloir.»

Seuls quelques légers assouplissements sont envisagés pour les stations spécialisées dans la *dance music* et le rock. Deux genres musicaux dans lesquels la production française est marginale. Pas question pourtant d'inclure dans les quotas français les dignes représentants de la francophonie que sont Mory Kanté, Youssou

N'Dour, les Gipsy Kings et Mano Negra, qui ne chantent pas toujours dans la langue de Molière.

«Les règlements de l'Union européenne interdisent toute préférence fondée sur des bases nationales», dit Georges-François Hirsch. Seule la langue — on peut théoriquement chanter en français en Autriche et en Italie — peut constituer un critère de discrimination acceptable pour Bruxelles. Et encore, plusieurs plaintes ont été déposées par les radios françaises et on ne saura que dans plusieurs mois ce qu'en pensent les eurocrates.

Quotas ou pas, la chanson tricolore n'est pas à l'agonie puisque les producteurs annonçaient une hausse des ventes du disque français en 1995. Cette progression touche surtout les disques de variétés français, qui ont représenté l'an dernier 53,6 % des ventes de variétés contre 49 % en 1994. Le *single* français a aussi connu une progression de 59 %. La France est le seul pays européen à résister aussi bien à la vague anglo-saxonne.

Pourtant, Georges-François Hirsch est loin de crier victoire. «Il faudra, dit-il, attendre au moins deux ans avant de mesurer les résultats des quotas sur les ventes de disques et les nouveaux talents.» Il faudra aussi que

cette politique soit suivie, affirme-t-il, par d'autres mesures incitatives, comme un programme de soutien aux jeunes artistes et une réduction de la TVA sur le disque, une mesure proposée récemment par le ministre de la Culture Philippe Douste-Blazy.

Selon Stéphane Vacher, qui a dirigé le sondage de la SNEP, les quotas ne manqueront pas de bénéficier aux artistes québécois. «Les diffuseurs seront forcés de trouver de jeunes talents qui chantent en français plutôt que de repasser le dernier succès de U2. Et beaucoup de chanteurs québécois font carrière en France.»

Malgré la polémique, les quotas sont peut-être en train de porter leurs premiers fruits. La SNEP a promis de créer un fonds de quatre millions de dollars pour les «petits projets». NRJ, autrefois mauvais élève, se déclare candidat à la création d'un réseau diffusant 100 % de chanson française. Le réseau annonce aussi la mise en ondes d'une émission consacrée aux jeunes talents francophones qui n'ont pas encore de maison de disques. Le titre de l'émission fera cependant rager tous les pourfendeurs d'anglicismes: Coca Cola Play, List NRJ!



CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.

& membre associé Hairfax



Céline Simard, dir.
consultante

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guylaine Brouillette, D.D.



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600

Métro Guy, sortie St-Mathieu

Dr. Robert Prescott

& Associés (Omnipraticiens)

Liposuction (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4

Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 933-2104

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camelot et
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559